



HAL
open science

Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43)

Alexandre Vidal

► **To cite this version:**

Alexandre Vidal. Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43). Histoire. 2020. dumas-03120145

HAL Id: dumas-03120145

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03120145>

Submitted on 25 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



DU Généalogie et histoire des familles

Histoire et généalogie de Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC, à Queyrières (43)

Par Alexandre VIDAL

Sous la direction de M. Stéphane COSSON

Chargé de cours en Généalogie

Université de Nîmes

Promotion 2020

– Remerciements –

L'élaboration de ce mémoire n'aurait pas pu être menée à bien si je n'avais pas été entouré par certaines personnes à qui j'aimerais, par cette présente déclaration, exprimer toute ma gratitude.

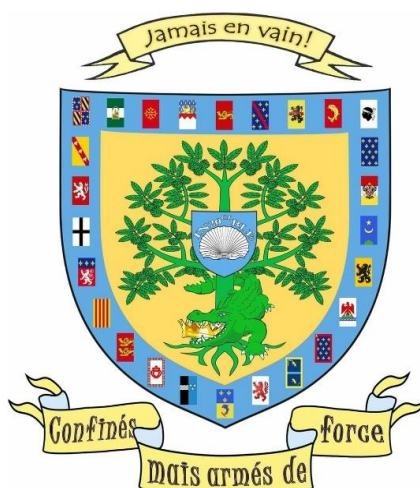
À Monsieur Stéphane COSSON, pour la création d'un DU de généalogie et d'histoire des familles à l'Université de Nîmes, ainsi que pour son enseignement et son accompagnement durant le premier semestre de l'année 2020.

À l'ensemble des autres enseignants de ce DU de généalogie et d'histoire des familles pour l'éclectisme des disciplines enseignées : paléographie moderne, latin et français du XVI^e siècle, anthroponymie, sigillographie, héraldique, histoire du droit des familles depuis Rome, histoire sociale de l'époque moderne...

À l'ensemble de mes condisciples de la promotion 2020, dite « IN20^CIBLE », dont les armoiries figurent ci-dessous.

À mes ancêtres directs ou indirects que j'ai recherchés et que j'espère faire sortir de l'oubli par cet écrit.

Enfin, à tous mes proches, pour leur affection, stimulation et soutien indéfectible.



« D'or au châtaignier de sinople accompagné d'un crocodile du même armé et lampassé d'argent et tenant dans sa gueule une corona d'or, et à la bordure d'azur chargée d'un orle de billetes 'de nos régions' posées à plomb, un écusson d'azur au nom de la promo d'argent et à la Coquille de l'Unîmes versée du même et posés l'un sur l'autre, brochant sur le tout »

– Les consignes du mémoire –

- Choisir un couple s'étant marié entre 1833 et 1842. Ce couple peut faire partie de sa propre famille, tout comme être de parfaits inconnus.
- Faire une généalogie ascendante sur trois générations comprenant les frères et sœurs, en se référant à une des deux personnes du couple choisie initialement.
- Faire une généalogie descendante comprenant tous les enfants et petits-enfants, y compris les filles, sur deux générations.
- Fournir les états civils, mais aussi les hypothèques, cadastres, listes électorales, les documents judiciaires, des actes notariés, ainsi que les documents militaires potentiels.
- Tous les documents importants vis-à-vis d'une personne étudiée doivent être insérés. Par ailleurs, le travail doit être sourcé et la méthodologie explicitée.
- Dresser une histoire du lieu de vie du couple marital.

– SOMMAIRE –

Introduction.....	6
Chapitre 1. Histoire de Queyrières, lieu de résidence du couple.....	8
Chapitre 2. Généalogie du couple MARTIN/ARSAC.....	13
Chapitre 3. Généalogie ascendante du couple MARTIN/ARSAC.....	22
Chapitre 4. Généalogie descendante du couple MARTIN/ARSAC.....	28
Chapitre 5. Le rapport entre la famille étudiée et l'armée.....	52
Chapitre 6. Arbres généalogiques.....	58
Conclusion.....	72
Annexes.....	73

« *Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants.* »
François-René de Chateaubriand dans *Mémoires d'outre-tombe*.

Je, soussigné, VIDAL Alexandre, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

– INTRODUCTION –

La généalogie est une chose pouvant paraître bien étrange. En effet, il s'agit de s'intéresser à une ou plusieurs familles sans qu'elle(s) ne possède(nt) nécessairement une importance quelconque dans la « Grande Histoire », *a priori*. Et pourtant, me voilà à rédiger un travail dans ce domaine, en tant qu'historien.

Notons que l'Histoire s'applique à elle-même ses propres démarches intellectuelles et peut faire des retours sur elle-même. Emmanuel Fureix et François Jarrige ont, à titre de simple exemple, écrit *La modernité désenchantée : relire l'histoire du XIXe siècle français*, en 2015, afin de parler de l'historiographie du XIXe siècle. Cet ouvrage entend réécrire la lecture de la Révolution française. Or, on a longtemps pensé que la Révolution avait tout changé. Par conséquent, ces retours permettent de mieux comprendre la manière actuelle d'écrire l'histoire. Il faut donc réfléchir sur les démarches et les questionnements.

Les travaux d'égo-histoire sont des sortes d'autobiographies d'historiens rendant compte de leur cheminement intellectuel dans la recherche. Cela a notamment commencé avec Pierre Nora, en 1987, à travers ses *Essais d'égo histoire*, publiés chez Gallimard. Il y a également eu des entretiens comme avec Alain Corbin. Et puis, il existe bien évidemment des biographies d'historiens, comme pour Ernest Lavisse¹, Marc Bloch², *etc.*

Quel est donc le cheminement intellectuel qui m'a mené à ce mémoire de généalogie ?

Il serait assez présomptueux que je me décrive d'ores et déjà tel un généalogiste accompli. Bien au contraire, j'en étais un quasi-néophyte il y a encore 6 mois.

En réalité, avant l'été 2018, je ne m'étais jamais trop intéressé à la généalogie en soi. Néanmoins, j'avais croisé la route de cette science annexe à l'Histoire au cours de mes études, notamment à travers des travaux historiques relatifs à des études des chemins de vie de soldats napoléoniens. Cette tendance historiographique s'inscrit, pour être tout-à-fait précis à l'*History from Below*.

Pour en revenir à la date rupture évoquée ci-dessus – l'été 2018 –, il s'agissait de la découverte d'un document familial qui m'a passionné. C'était une autobiographie d'une quarantaine de pages de la tante de ma grand-mère maternelle. Elle y racontait l'histoire de sa famille, de comment ses grands-parents espagnols avaient procédé à une migration économique vers l'Algérie française, à quoi ressemblait la vie de ses parents, de ses frères et de la sienne, de comment fonctionnait la ferme familiale, la société, ainsi que la Guerre d'Algérie. Et son récit prenait fin avec le départ forcé en 1962. Ce document avait pour première page de couverture un arbre généalogique qui a attiré mon regard.

¹ Jean LEDUC, *Ernest Lavisse : l'histoire au cœur*, Malakoff, Armand Colin, 2016.

² Olivier DUMOULIN, *Marc Bloch*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Par la suite, quelques mois après, je suis tombé par hasard sur un reportage télévisuel sur les "chasseurs d'héritiers", c'est-à-dire des généalogistes successoraux. Cela m'a d'autant plus intéressé que mon esprit a fait la connexion avec ce document familial découvert précédemment.

Suite à cela, j'ai commencé à m'intéresser de près à la généalogie. Concrètement, j'ai entamé des recherches pour dresser le reste de ma généalogie familiale. Et, en parallèle, j'ai pris la décision de suivre une formation universitaire pour me former sérieusement à la science généalogique, à l'Université de Nîmes.

Ce mémoire, en tant qu'aboutissement de cette formation de généalogiste, entend mettre en application des compétences essentielles à un professionnel, en particulier dans la branche familiale. En effet, pour un client, il paraît opportun de maîtriser la recherche généalogique ascendante et descendante de personnes, ainsi de savoir dresser l'histoire d'un lieu – de vie d'une ou plusieurs personne(s), ou d'autre nature –, et surtout de savoir présenter les résultats de son enquête de manière parfaitement claire.

En l'occurrence, ce propos ne cherchera pas à satisfaire le désir d'un client de mieux connaître des pans de la vie de ses aïeux, mais à approfondir ma propre soif d'ancêtres.

Au moment d'entamer le travail préparatoire relatif à ce propos, j'avais dressé un squelette assez sommaire. Il s'agissait d'une généalogie ascendante de ma personne ne comprenant que mes ascendants directs et allant jusqu'au milieu du XIXe siècle, au mieux pour certaines branches.

Néanmoins, la fortune a mis dans cette généalogie lacunaire deux ancêtres qui ont eu le bon goût de se marier durant l'année 1839, dans la commune de Queyrières, en Haute-Loire.

Le choix du couple, pour répondre aux exigences imposées par la consigne, était par conséquent acté.

Ce travail d'enquête a nécessité d'avoir accès à un certain nombre de sources. Certaines d'entre elles ont été accessibles par l'intermédiaire d'Internet et de ses archives numérisées. Néanmoins, les numérisations, malgré leur quantité importante, ont leur limite. En conséquence, il a fallu également se déplacer aux archives départementales de Haute-Loire au Puy-en-Velay – ce qui fut d'autant plus compliqué que la période de visite de ces archives qui était prévue de longue date a dû être décalée de plusieurs semaines à cause du confinement qu'a connu la France durant le printemps 2020 suite à la covid-19, ainsi que d'obligations professionnelles dans l'enseignement à Avignon.

– CHAPITRE 1 –

HISTOIRE DE QUEYRIÈRES, LIEU DE RÉSIDENCE DU COUPLE

La commune de Queyrières se situe dans le département de Haute-Loire, à 22 km à l'Est du Puy-en-Velay et à 12 km au Sud d'Yssingeaux.

La première mention de Queyrières dans les sources historiques semble être liée au rocher de Queyrières, d'origine volcanique – orgues phonolitiques de basalte et de granit. En effet, sur cette roche se trouvait un château. Ce lieu en hauteur permettait de défendre au mieux le lieu, mais était également au point de croisement des deux parties du Velay, via le col de Raffy.



Le rocher de Queyrières

C'est également caractéristique de la formation d'une société castrale entre les Xe et XIe siècles. En effet, à la fin de l'époque romaine, le noyau des sociétés antiques s'est recroquevillé. Les populations se servaient alors des anciens lieux hérités de la romanité pour se défendre, comme des arènes, afin de compenser la réduction des fortifications. À cet effet, Grégoire de Tours, au VIe siècle, évoquait des Francs se servant de ces arènes de courses de chevaux dans son *Histoire des Francs*. Ainsi, au début du Moyen-Âge, très peu d'habitations groupées avec des villages perchés sont à dénombrer dans les anciennes Gaules. Pourtant, il existe également une nécessité de se défendre face aux peuples germaniques. Toutefois, il y a davantage de villages de plaine. Après le VIe siècle, ils commencent à être abandonnés. Un véritable renouveau de l'habitat à travers la multiplication des sites fortifiés à partir de la décennie 960 dans le Midi. À la fin du Xe siècle, on peut dénombrer quelques dizaines de châteaux, contre plus d'une centaine au XIe siècle. Des historiens et archéologues, à l'image de Jean-Philippe Lagrue³, se permettent d'employer l'expression de « révolution castrale ». Ces châteaux possèdent une caractéristique précise : ils sont perchés pour mieux contrôler le territoire – comme c'est le cas avec celui de Queyrières.

À noter qu'à la différence de l'Italie où des documents écrits relatifs à cela ne sont pas rares, les chartes de fondations castrales demeurent rares au XIe siècle, sur le territoire du royaume de France et de ses plus ou moins proches vassaux. Notons, à titre de rare exemple, l'existence d'une charte datant de 1117 d'Alphonse de Provence, en faveur d'un *incastellamento* pour Saint-Victor de Marseille⁴.

Ainsi, cette source ancienne mentionne ce château à partir de 1021. Ce dernier semble avoir appartenu à plusieurs familles différentes : les Faÿ, les Poitiers, les Bouzols... En 1343, lorsque ces derniers vendent ce château aux frères Rocel, qui sont deux bourgeois du Puy-en-Velay, l'acte de vente précise une forteresse avec une tour, des bâtiments et une chapelle adressée à Saint Domin d'Avrillé – mort en martyr au IIIe siècle à Champdieu dans la Loire, selon certaines sources, et très populaire en Haute-Loire ; ses reliques se trouvent au sein de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation du Puy-en-Velay.

Par la suite, ce lieu eut d'autres propriétaires, mais tomba progressivement en ruine du fait que Queyrières ne fût qu'une baronnie diocésaine. Par conséquent, le seigneur des lieux vivait la majeure partie de son temps dans le Velay. Le XVIIIe siècle est la période où ce déclin s'affirme, suite au siège du château durant les guerres de la Ligue, en 1590⁵. Ainsi, en 1762, seule la chapelle existe encore⁶.

³ Auteur de nombreux travaux centrés sur les Bouches-du-Rhône, à l'image de *Le pays de l'étang de Berre au Moyen-Age (Xe-XVe siècle) : châteaux, villages et territoires*.

⁴ *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, ed. B. Guérard, Paris, 1857.

⁵ Augustin CHASSAING (publiés au nom de la Société académique du Puy par), *Mémoires de Jean Burel (1540-1603), bourgeois du Puy*, Le Puy-en-Velay, 1875.

⁶ Régis THOMAS (dir.) *et alii*, *Châteaux de Haute-Loire ; Dix siècles d'histoire*, Editions Watel, 1993.

Le village de Queyrières a connu des divisions territoriales diverses, au cours de son histoire. Au moment de la disparition de la province de Languedoc⁷, afin de mettre en place les départements, la séance parlementaire du 2 janvier 1790 édicte la création du département du Velay⁸. Ce territoire nouvellement créé est partagé en trois districts : Brioude, Le Puy-en-Velay et Yssingeaux. 32 cantons sont également mis en place. Dans le district du Puy-en-Velay se trouve le canton de Saint-Julien-Chapteuil composé lui-même de 6 municipalités : Lantriac, Montusclat, Saint-Etienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac – les communes de Queyrières et Le Pertuis ont été rajoutées un peu plus tard. Ces municipalités se trouvent quasiment toutes à, environ 5 à 7 km au maximum du lieu de vie du couple choisi pour cette généalogie. Quant à la commune de Queyrières en tant que telle, un certain nombre de petits villages ou hameaux existe, comme Raffy, Les Drayes, ou bien encore Sénéol – le lieu de vie du couple de cette étude – comme on peut le constater à partir du cadastre napoléonien actualisé en 1837⁹.



⁷ Le Languedoc est cité car Queyrières en faisait partie, dans sa partie septentrionale, mais le département de Haute-Loire, tel que nous le connaissons de nos jours, était en réalité sur trois provinces distinctes : le Languedoc, l’Auvergne et le Lyonnais.

⁸ Renommé Haute-Loire, le 16 février 1790.

⁹ A.D. 43, 3P 2624

Quant à la gestion de la paroisse, en théorie, à la fin de l'époque moderne, les habitants de Queyrières devaient en principe se déplacer sur une distance de 5 km pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Hostien. Toutefois, dans la pratique, il semblerait que ces habitants aient fait le choix de fréquenter davantage la chapelle Saint Domnin d'Avrillé, citée ci-dessus, d'autant plus que des fonts baptismaux y étaient présents.

En 1820, Queyrières est devenue une paroisse autonome. L'église Saint-Jean-Baptiste fut alors construite, et réhabilitée en 1887. Sa physionomie actuelle date de ces derniers travaux.



L'Eglise Saint Jean-Baptiste de Queyrières

A noter que Queyrières dispose également d'une église non-consacrée, ce qui est chose assez rare pour être remarqué. Ce lieu se situe dans le village de Monedeyres qui faisait partie de Saint-Julien-Chapteuil. La distance vis-à-vis de ce chef-lieu ayant été jugée trop importante par ses habitants, les habitants de Monedeyres ont fini par dépendre de la paroisse nouvelle de Queyrières, en 1824, puis de cette dernière commune, en 1841. Toutefois, la satisfaction n'était toujours pas au rendez-vous, si bien que les habitants de Monedeyres ont pris eux-mêmes la décision, en 1887 de construire leur propre église. Les travaux furent terminés en 1914. Néanmoins, « *l'église de Monedeyres, village annexé à Queyrières, n'a jamais été consacrée. Les seules oraisons qui ont fait vibrer ses pierres ont été prononcées sur son parvis.* »¹⁰

¹⁰ Céline DEMARS, « L'église peu catholique de Monedeyres », *L'éveil de la Haute-Loire*, 09/08/2017 [consulté le

Enfin, par rapport à la démographie des lieux, on peut remarquer une hausse du nombre d'habitants entre la Révolution et la seconde moitié du XIXe siècle. Ainsi, en 1793, il y avait 442 habitants. Puis, en 1846, il y avait 1229 habitants – soit une hausse de 178,05%. Par la suite, ce chiffre se stabilise durant le XIXe siècle, avant de diminuer au début du XXe siècle. Ainsi, on peut dénombrer 1025 habitants en 1906. Les morts des deux guerres mondiales atteignent également ces chiffres, avec 793 personnes en 1921 et 586 en 1946. Par la suite, un phénomène d'exode rural en faveur de villes comme Le Puy-en-Velay, ou bien des villes encore plus attractives comme Clermont-Ferrand, ou bien Montpellier, ont fait que Queyrières a, à partir de la fin des années 1960, varié entre 200 et 300 habitants. En 2014, Queyrières comptait 271 habitants sur son territoire, dont 139 résidences principales et 112 résidences secondaires¹¹. De plus, en 2015, 28 entreprises pouvaient être dénombrées à Queyrières, dont 13 de commerces et de services¹² – ce qui laisse supposer qu'il s'y trouve une importante économie résidentielle.

27/03/2020] ; URL : https://www.levail.fr/queyrieres-43260/actualites/leglise-peu-catholique-de-monedeyres_12511573/#refresh

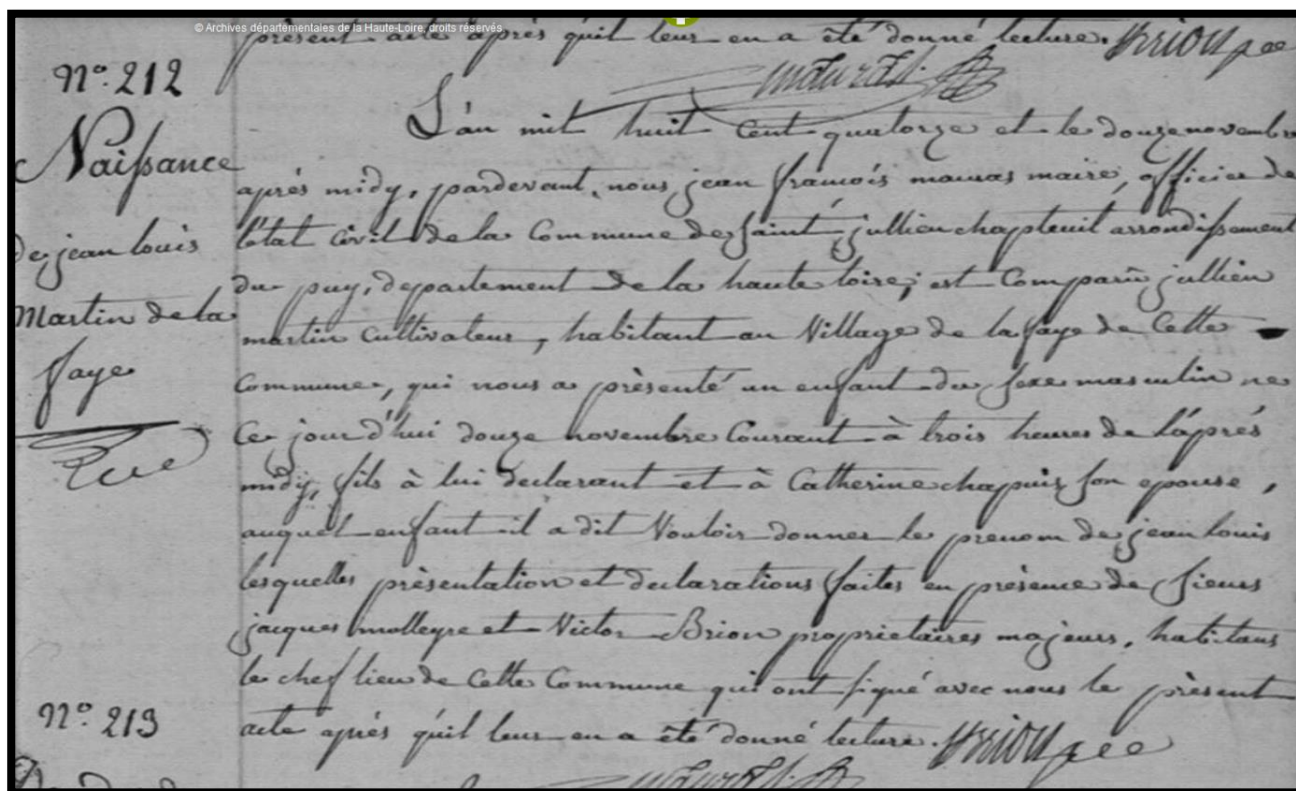
¹¹ Source : INSEE

¹² Source : <https://www.territoire.fr/territoires/auvergne-rhone-alpes/haute-loire/queyrieres/43158/16870>

– CHAPITRE 2 –

GÉNÉALOGIE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

1. Jean MARTIN



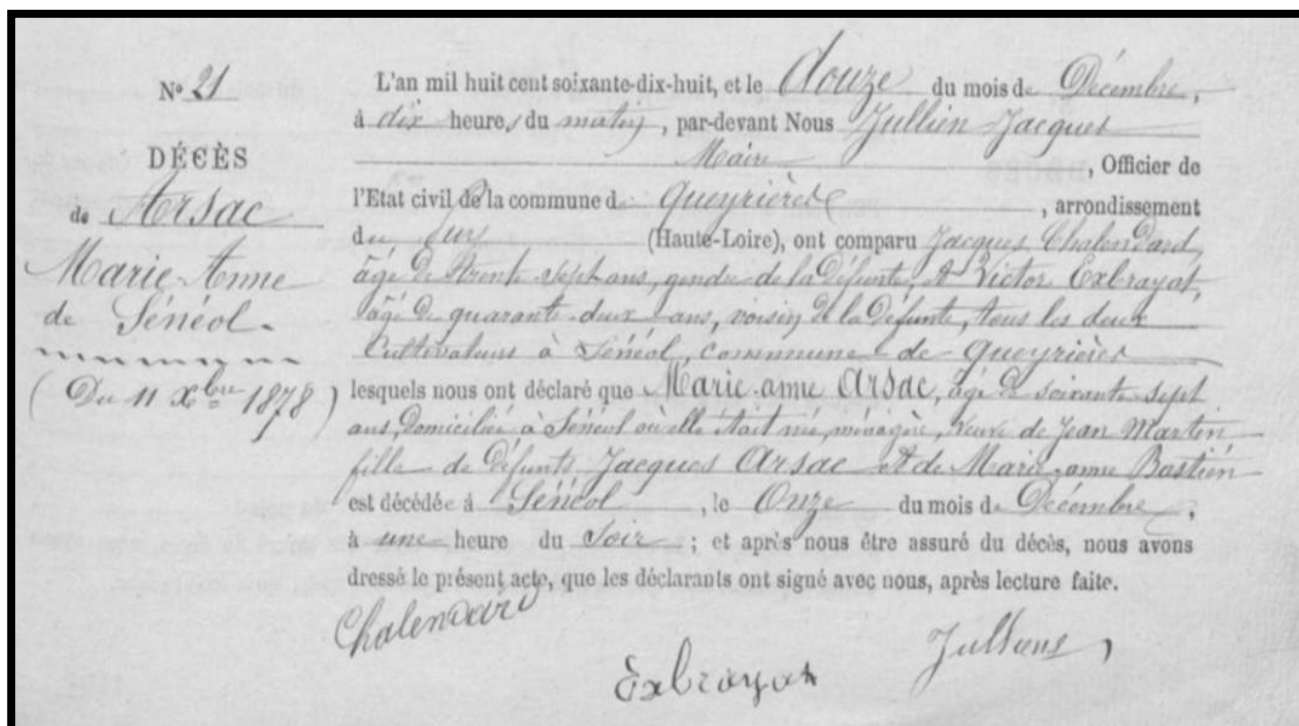
Le 12 novembre 1814, durant l'après-midi, Jean François MAURAS, officier de l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil a reçu la visite de Julien MARTIN, un cultivateur et habitant du village de la Faye pour présenter la venue au monde d'un fils né à trois heures de l'après-midi. Son épouse, Catherine CHAPUIS, en est la mère. Cet enfant a reçu deux prénoms à la naissance : Jean et Louis.

Cette déclaration fut faite devant deux témoins, qui se nomment Jacques MOLLEYRE et Victor BRIOU, propriétaires majeurs et habitants du chef-lieu de cette commune¹³.

Quant au parcours militaire, la liste du contingent de l'année 1834, durant laquelle il a eu 20 ans, n'a pas été trouvée, du fait de sources lacunaires pour cette année-là.

¹³ A.D. 43, 6E 224/4, fol.399

Le 14 septembre 1812, durant l'après-midi, Jean Pierre MOULIN, adjoint et officier de l'état civil de la commune de Queyrières a reçu la visite de Jacques ARSAC, un cultivateur domicilié au lieu-dit de Sénéol, pour présenter la venue au monde de sa fille née le jour-même, à deux heures du matin. Elle est la fille de son épouse, à savoir Marianne SABATIER. Il a déclaré que sa fille s'appelait également Marianne. Le père a présenté cette naissance en présence de Lioger VITAL et de Jacques RICHAUD, tous les deux propriétaires et habitants à Saint-Julien-Chapteuil¹⁵.



Quant à son décès, il est déclaré le 12 décembre 1878, à dix heures du matin par son gendre Jacques CHALENDARD et par son voisin Victor EXBRAYAT, cultivateurs à Sénéol, devant Jullien JACQUES, maire de la commune de Queyrières. Il est annoncé qu'elle est décédée à Sénéol, la veille, à une heure du soir. Son défunt mari, ainsi que ses parents sont nommés dans cet acte¹⁶.

¹⁵ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 51

¹⁶ A.D. 43, 6E 179/6, fol. 142

N° 4

MARIAGE

de martin
jean louis de
Sénéol
et de arzac
marianne
de Sénéol

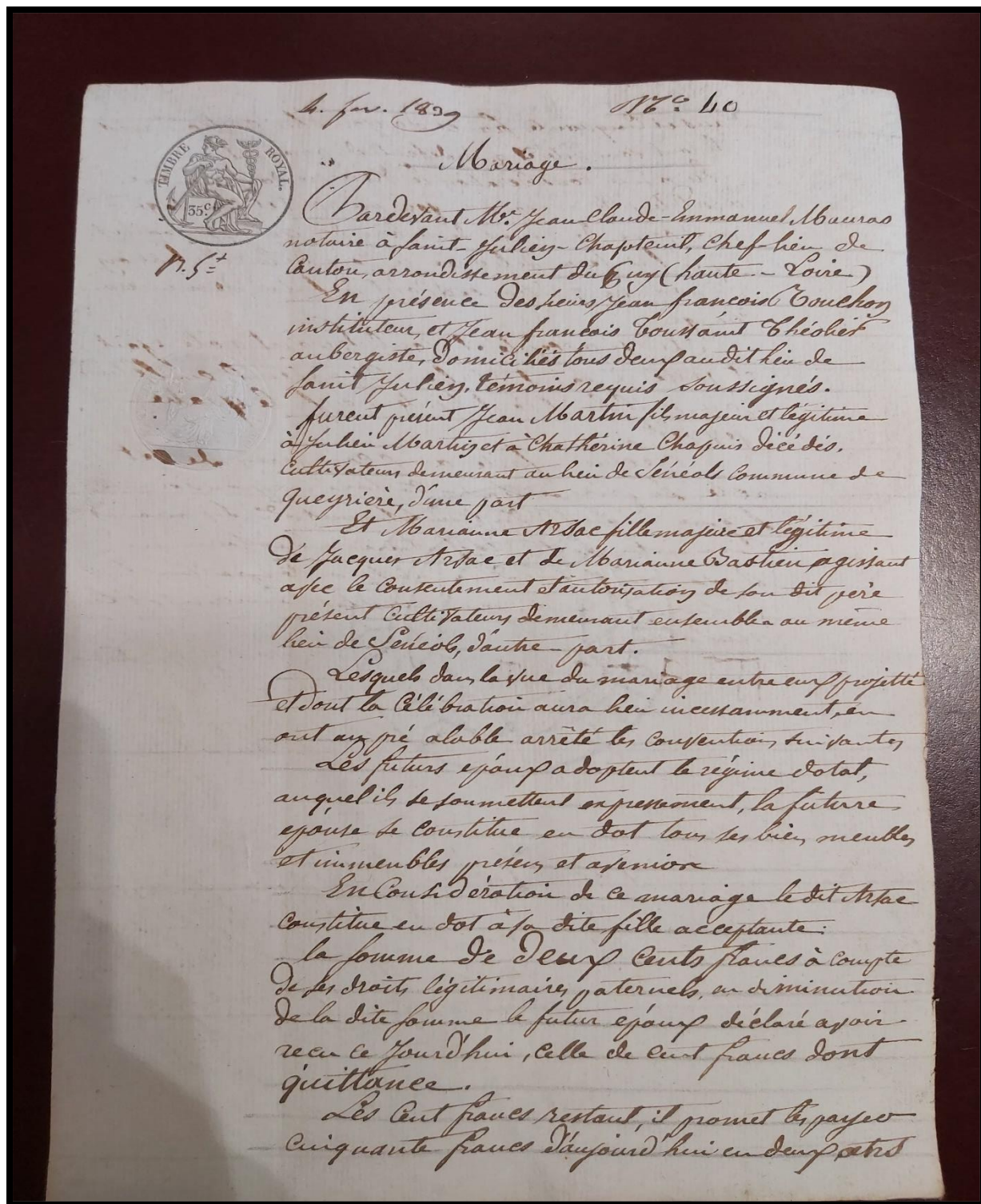
L'AN mil huit cent trente-neuf, le Douze du mois de février
à onze heure du matin par-devant Nous Pierre Sanichard maire
Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières canton
de St Julien Chapuis département de la Haute-Loire
sont comparus Jean Louis martin et né le Douze novembre
mil huit cent quatre-vingt-quatre fils légitime de feu
Julien deude le dix-huit décembre mil huit cent
dix-neuf et de feu Catherine Chapuis cultiver
demeurant au lieu de Sénéol de cette Commune et
arsac marianne et née le quatorze septembre mil
huit cent Douze fille légitime de Jacques et
présent et de marianne Bastien et présente
cultivatrice demeurant au lieu de Sénéol de cette
Commune. Lesquels parties nous ont requis de
procéder à la célébration du mariage entre eux projeté
dont les publications ont été faites deux fois
de notre maison commune savoir la première le
trois et la seconde le dix février courant sans aucune
opposition au dit mariage nous a été signifié
sans droit aucun requête de ditte partie

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du
Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Louis martin
de Sénéol et la demoiselle marianne arzac de Sénéol
sont unis par le mariage. Dont acte fait et passé en mairie, en présence de Joseph arzac
agé de cinquante ans et Jean Souchon agé de cinquante
cinq ans et Jean celle agé de soixante six ans et
Augustin audin agé de cinquante sept ans tout le
quatre cultivateur demeurant au chef lieu de cette
Commune de Queyrières
lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les
parties contractantes Le maire a signé avec nous

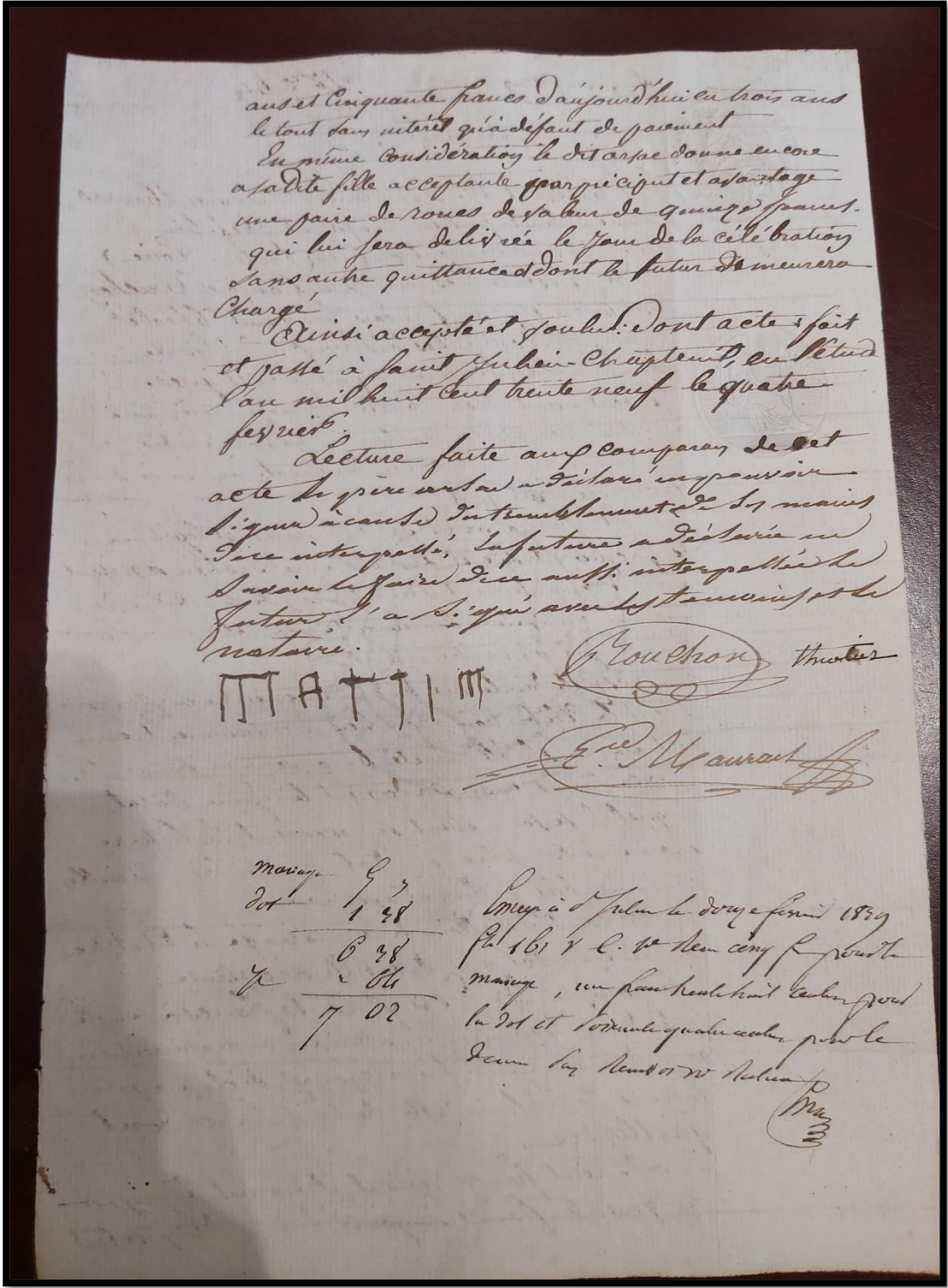
arsac arzac
Souchon
Sanichard

L'acte de mariage est rédigé le 12 février 1839, à onze heures du matin par Pierre SANICHARD, maire de Queyrières, recevant Jean Louis MARTIN, né le 12 novembre 1814, fils légitime de feu Julien [MARTIN] décédé le 18 décembre 1819 et de feu Catherine CHAPUIS, cultivateur demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières et Marie Anne ARSAC,

née le 14 septembre 1812, fille légitime de Jacques [ARSAC] présent et de Marianne [SABATIER] également présente, cultivatrice demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières. Les publications de mariage ont été faites devant la porte de la maison communale. Les témoins sont Joseph ARSAC, Jean SOULHON, Jean CELLE et Augustine AUDIN. Ils vivent tous au chef-lieu de la commune de Queyrières¹⁷.



¹⁷ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 77



Avant cela, un contrat de mariage a été rédigé le 4 février 1839 chez Me. Jean-Claude-Emmanuel MAURAS, notaire à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu de canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en présence de Jean-François MOUCHON, instituteur, et de Jean-François TOUSSAINT THEOLIER, aubergiste. Les deux témoins vivent à Saint-Julien-Chapteuil. Jean MARTIN et Marianne ARSAC, en vue d'un mariage entre eux ont arrêté préalablement les quelques conventions suivantes :

« Les futurs époux adoptent le régime dotal, auxquels ils se soumettent expressément, la future épouse constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir.

En considération de ce mariage, le dit ARSAC constitue en dote à sa dite fille acceptante : la fourrure de deux cents francs à compte de ses droits légitimaires paternels, en diminution de la dite fourrure le futur époux déclare avoir reçu ce jourd'hui, celle de cent francs dont quittance.

Les cent francs restants, il promet de payer cinquante francs d'aujourd'hui en deux ans et cinquante francs d'aujourd'hui en trois ans le tout dans intérêt qu'à défaut de paiement.

En même considération, le dit ARSAC donne encore à sa dite fille acceptante par [...] et avantage une paire de roues de valeur de quinze francs qui lui sera délivrée le jour de la célébration dans autre quittance dont le futur demeurera chargé. »¹⁸

Cet acte avait été retrouvé à partir de la table des contrats de mariages¹⁹ de Saint-Julien-Chapteuil, situés dans les tables du contrôle des actes et de l'Enregistrement.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence²⁰.

3. Fratries des mariés

- **Fratrie MARTIN**

La fratrie MARTIN se compose de deux enfants en lignée directe, Jean Louis et Jean Pierre, et d'un demi-frère, du fait du remariage de son père, suite au décès de sa première épouse, Madgelaine SAHUC, avec qui il a eu un fils nommé Julien.

A noter que le nom Martin est extrêmement répandu en France. Plus de 168 000 familles porteraient le nom de MARTIN, ou bien de son dérivatif MARTY, en France. Cette domination patronymique est écrasante puisque le podium est complété par les BERNARD au nombre de 98 000 familles et des DURAND au nombre de 78 000. De même, sans compter les lieux-dits, 271 communes françaises se nomment Saint-Martin. La raison à cela est religieuse. En effet, Saint-Martin fut le saint le plus iconique des Gaules. Né en Pannonie, il est le fils d'un général romain qui lui a donné un nom relatif au dieu de la guerre, Mars. Mais, à 14 ans, le jeune Martin reçoit un appel divin. Il comprend alors que son chemin serait indiqué par Dieu. Par l'intermédiaire de l'armée – choix de carrière imposé par son père – il arrive dans des Gaules encore largement païennes. Il abandonne ensuite son cursus militaire pour devenir prêtre auprès de ce qui allait devenir Saint Hilaire de Poitiers. Puis, il a parcouru

¹⁸ A.D. 43, 3E 508-48

¹⁹ A.D. 43, 3Q 5850, fol. 7

²⁰ A.D. 43, 3E 508

les régions gauloises de Touraine, du Berry, d’Auvergne, la vallée du Rhône, la région parisienne afin d’évangéliser les païens. Il a également fondé de nombreux monastères un peu partout à travers ces régions. Il est donc un symbole du christianisme victorieux face au paganisme, selon les populations médiévales²¹.

- Julien MARTIN né le 20 janvier 1802²² à Saint-Julien-Chapteuil²³, marié le 3 février 1829²⁴ à Saint-Julien-Chapteuil avec Jeanne-Marie BARRIOL, et décédé le 26 mars 1873²⁵ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean Pierre MARTIN, né le 3 novembre 1812²⁶ à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Jean MARTIN**

- **Fratrie ARSAC**

La fratrie ARSAC se compose de six personnes.

A noter que le patronyme ARSAC paraît récurrent dans la commune de Queyrières et ses alentours, bien qu’il soit rare à une échelle nationale. En fait, ARSAC est un nom de famille ayant une origine toponymique qui désigne l’originaire d’Arsac, nom de multiples hameaux de la Haute-Loire, comme à Yssingaux. De plus, ARSAC pourrait être un nom dérivé du latin *Artos* signifiant ours²⁷.

Certains prénoms sont aussi répandus, à l’image de Marie-Anne/Marianne que la femme de notre couple de départ possède, tout comme sa mère, ainsi que de nombreuses femmes faisant partie de l’ascendance de Jean MARTIN – comme nous le verrons par la suite.

- Marie ARSAC, née le 20 novembre 1810²⁸ à Queyrières et décédée le 15 mars 1819²⁹, au même endroit.
- **Marie-Anne ARSAC**
- Joseph ARSAC, né le 13 février 1815 à Queyrières³⁰, marié avec Marthe PERRIN le 19 novembre 1844³¹ à Queyrières et décédé le 12 octobre 1895³² à Queyrières.
- Elizabeth ARSAC, née le 21 septembre 1817 à Queyrières³³, mariée avec Claude CLASTRE le 25 juin 1838³⁴ à Queyrières.

²¹ Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, Editions du Beffroi, 2002.

²² « *Du Trente jour du mois de Nivôse de l’An Dix de la République* »

²³ A.D. 43, 6E 224/3, fol. 67

²⁴ A.D. 43, 6E 224/8, fol. 33

²⁵ A.D. 43, 6E 224/14, fol.38

²⁶ A.D. 43, 6E 224/4, fol. 274

²⁷ Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid.*

²⁸ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 33

²⁹ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 101

³⁰ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 71

³¹ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 106

³² A.D. 43, 6E 179/8, fol. 67

³³ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 89

³⁴ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 170

- Rose ARSAC, née le 1^{er} juillet 1824³⁵ à Queyrières, mariée avec Pierre MALLET le 24 avril 1861³⁶ à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 25 mai 1905³⁷ à Queyrières.
- Jacques ARSAC, né le 30 avril 1830³⁸ à Queyrières, et décédé le 13 mai 1833³⁹ à Queyrières.

³⁵ A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 155

³⁶ A.D. 43, 6E 224/10, fol. 234

³⁷ A.D. 43, 1925 W 640, fol. 60

³⁸ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 26

³⁹ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 231

– CHAPITRE 3 –

GÉNÉALOGIE ASCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

Nous nous proposons de dresser l'ascendance agnatique⁴⁰.

1. Les parents de Jean MARTIN

6 Julien Martin de Sumere fils legime de florens et de francoise barriol est né le baptisé le quinze juin mil sept cens septante cinq son parrain pierre barriol son cousin et sa marraine Marie martin la tante illillettes enquis et reguis Elolleyre curé Barriol

Catherine Chappuis du villard fille legime de Jean et de Susanne richaud est née le vingt et a été baptisée le vingt deux septembre mil sept cens septante son parrain Michel Chappuis son ayeul et sa marraine clauda forjon son ayeulle illillettes enquis et reguis Elolleyre curé

Il est le fils de Julien MARTIN, né le 15 juin 1775⁴¹, fils de Florent MARTIN et de Françoise BARRIOL, et de Catherine CHAPUIS, née le 20 septembre 1770⁴² à Saint-Julien-Chapteuil, fille de Jean CHAPUIS et de Susanne RICHAUD.

⁴⁰ En droit romain, c'est relatif à la parenté par les mâles.

⁴¹ A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 233

⁴² A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 189

quatre-vingt-quinze



N^o 55
Mariage de
Julien Martin
de la paroisse
de la Foire
avec
Catherine
Chappuis
de Villaret.

L'an mil huit cent onze, et le samedi après midi, par devant nous Louis
Gabriel de Beauville, maire-officier de l'état civil de la commune de Saint
Julien Chaptuail, département de la Haute-Loire; sont comparus Julien
Martin âgé de trente-neuf ans, veuf, fils de Magdelaine Sabon, et fille
majeure et légitime à son frère Martin, et à Françoise Barriol, toutes deux
d'une profession, né au chef lieu de cette commune, domicilié au lieu
de la Foire commune dudit Saint Julien Chaptuail D'une part; Et
Catherine Chappuis âgée de trente-neuf ans, fille majeure et légitime
à Jean Chappuis ici présent et consentant et à Jean Séverine Richard
Morice d'habitation profession, née et domiciliée au lieu de Villaret
Commune dudit Saint Julien Chaptuail D'autre part, laquelle partie
nous ont requis de procéder à la célébration de mariage par elle et
leur et dont les publications ont été faites devant la principale porte de
cette commune, savoir la première le quatorze après midi
et la seconde le vingt six dudit mois d'après lequel dit huit cent
onze, jours de dimanche à heures de midi, en pure opposition audit
mariage ne nous ayant été signifiée par la dite partie
requérante, après avoir donné lecture de toutes les pièces cy dessus
mentionnées et du chapitre six du titre de l'acte civil intitulé des
mariages, avons demandé aux futurs et par et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement déclaré au nom de
La loi que Julien Martin et Catherine Chappuis sont liés par le
mariage, de tout quoi avons dressé acte suprême des sieurs
Jean-Baptiste Gallier, de Pierre Robin, de Jean-Baptiste Bonnet,
et de Jacques Richard, tous les quatre officiers propriétaires habitans
Le chef lieu de la commune de Saint Julien Chaptuail, et ont le
époux dit se faire signer, ainsi que le père de la future, les
quatre témoins ont signé avec nous
Le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture
de ce faire requis. P. Rouby

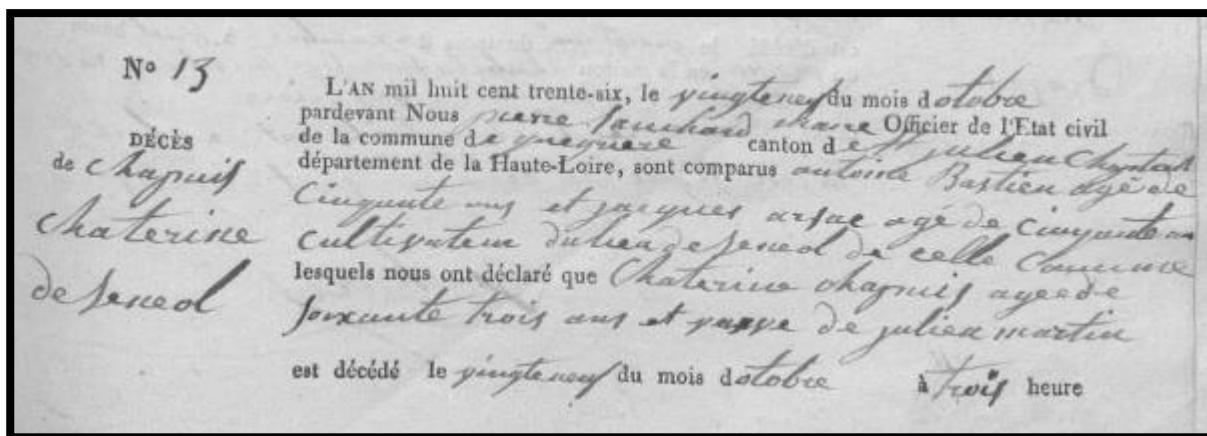
Richard

Bonnet

Bonnet

[Large signature]

Ils se marient le 30 avril 1811⁴³ à Saint-Julien Chapeuil. Jean MARTIN est veuf selon ce dernier acte de mariage. Il avait effectivement été marié précédemment à Magdelaine SAHUC, le 10 juin 1800, avec qui il a eu un fils prénommé Julien.



Catherine CHAPUIS est décédée le 29 octobre 1836 à Queyrières au lieu-dit de Sénéol⁴⁴.

La fratrie de Julien MARTIN se compose de :

- Jean-Pierre MARTIN, né le 2 et baptisé le 3 janvier 1771⁴⁵, à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 14 février 1797⁴⁶ à Saint-Julien-Chapteuil⁴⁷ avec MONCHAND Marianne et décédé après 1831 car il semble vivant lors du mariage de sa fille Françoise MARTIN avec Jean Pierre SOLVIGNON le 11 janvier 1831⁴⁸, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marianne MARTIN, née le 7 et baptisée le 8 novembre 1772⁴⁹, à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Julien MARTIN**

2. Les parents de Florent MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, né le 24 octobre 1692, fils de Claude MARTIN et de Catherine MACHABERT, et de de Catherine GENTES, fille naturelle de Marie GENTES. Ils se marient à Saint-Julien-Chapteuil, le 19 janvier 1723⁵⁰.

⁴³ A.D. 43, 6E 224/4, fol. 202

⁴⁴ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 252

⁴⁵ A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 192

⁴⁶ « Ce vingt six Pluviôse An Cinq de la République française »

⁴⁷ A.D. 43, E-dépôt 15/5, fol. 286

⁴⁸ A.D. 43, V-dépôt 103/6, fol. 3

⁴⁹ A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 210

⁵⁰ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 177

son conuoy Jacques
 Du Crozet curé
 Florent martin du lieu de Belleverut fils legitime de Claude
 de cath gentes a été baptisé le 13. d'obre 1730 age de deux
 jours son parrain a été Jean richard et la marraine mar
 martin flantz aubery illiteres et pnt ledieur poncetou
 poncetou
 Du Crozet curé
 Anne richard fille legitime de pierre et d'anne ianmonha
 le 14. d'obre 1730. son

françoise barriol dert julien fille legitime de pierre
 et de marieclaire maygre et nee et a été baptisée
 par moy loame le vingthaine avril mil sept cent
 trentun. son parrain a été Jacques barriol de
 bougenneuf oncle et la marraine icelle allidand
 du bel ayue illiteres. parrain H Jacques poncetou
 dert julien et la marraine richard des coudes loame avec
 le parrain
 Barriol P. Poncetou Richery
 Guadet curé

m florent martin de sumene fils legitime de feux
 claud martin et de catharine gentes et françoise
 barriol de St Julien fille legitime de feux pierre
 barriol et de magde maygre manouvriers
 ont reçu la benediction nuptiale le septieme
 novembre mil sept cent soixante neuf
 presens Jean martin, Jacques libonics, anloine
 marcon, amable barriol illiteres enquis
 et holleyre curé

Florent MARTIN est né le 11 octobre 1730 et baptisé le 13 octobre à Saint-Julien-Chapteuil⁵¹.
 Françoise BARRIOL est née le 20 avril 1731 à Saint-Julien-Chapteuil⁵². Il se sont mariés le 07
 novembre 1769 à Saint-Julien-Chapteuil⁵³.

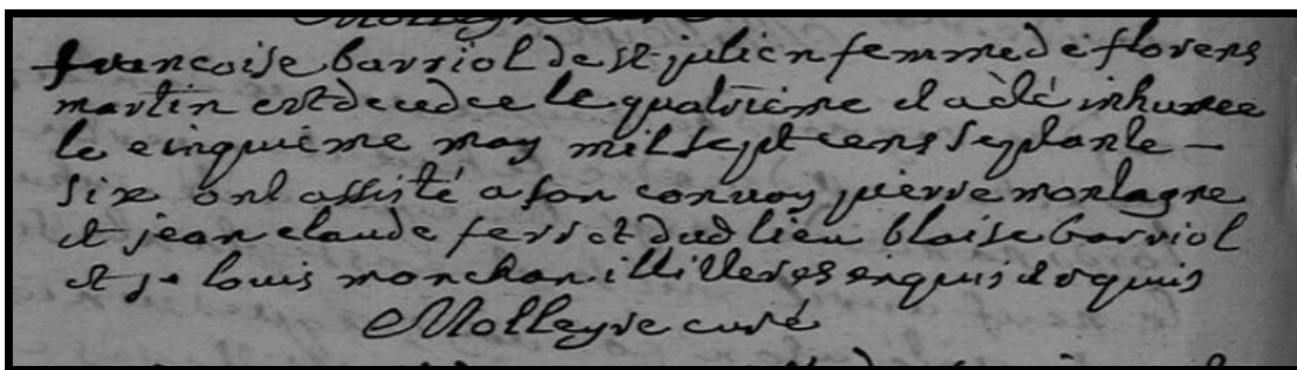
⁵¹ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 259

⁵² A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 264

⁵³ A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 180

La fratrie de Florent MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, né et baptisé le 6 janvier 1724⁵⁴ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Claude MARTIN, dit « Claudot » né et baptisé le 9 septembre 1725⁵⁵ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Henri MARTIN, né et baptisé le 17 avril 1727⁵⁶ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marcelin MARTIN, né et baptisé le 2 novembre 1728⁵⁷ à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Florent MARTIN.**
- Jean-Antoine MARTIN, né et baptisé le 18 septembre 1732⁵⁸ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julien MARTIN, né le 23 et baptisé le 24 mai 1734⁵⁹ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 19 mai 1737⁶⁰ à Saint-Julien-Chapteuil.



Françoise BARRIOL est décédée le 04 mai 1776 à Saint-Julien-Chapteuil⁶¹.

3. Les parents de Claude MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, dit « Leichiol », décédé le 1^{er} mai 1715 au lieu-dit de Bellerut, à Saint-Julien-Chapteuil⁶², et de Catherine MACHABERT décédée le 16 août 1729 au lieu-dit de la Pradette, à Montusclat⁶³. Ils se sont tous les deux mariés le 20 juin 1684, à Saint-Julien-Chapteuil⁶⁴.

⁵⁴ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 187

⁵⁵ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 207

⁵⁶ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 222

⁵⁷ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 237

⁵⁸ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 279

⁵⁹ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 296

⁶⁰ A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 320

⁶¹ A.D. 43, 6E 224/1, fol. 394

⁶² A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 117

⁶³ A.D. 43, E-dépôt 26/2, fol. 170

⁶⁴ A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 212

Les actes de naissances de ces deux individus sont *a priori* impossible à trouver à l'aide des seuls documents numérisés. En effet, la numérisation des actes d'état civil les plus anciens date de 1669⁶⁵. Malheureusement, la visite des archives départementales de Haute-Loire, au Puy-en-Velay m'a appris que si la numérisation n'allait pas plus loin, c'était parce qu'ils n'en possédaient pas davantage.

Néanmoins, les études historiques relatives à la démographie historique mettent en exergue une démographie française déprimée, notamment à cause de crises de subsistances délestant régulièrement le surplus des bouches à nourrir. Ainsi, à l'échelle de la France avec ses frontières actuelles, la population est demeurée à environ 20 millions d'âmes à travers tout le XVIIe siècle. A l'échelle individuelle, cette fragile démographie s'est également matérialisée par des mariages tardifs à partir de la seconde moitié du XVIe siècle – vers 25 ans pour les hommes et vers 23 ans pour les femmes – à cause du manque de terres et de ressources. Par conséquent, on peut parier sur le fait qu'ils ne se soient pas mariés à 15 ans. Cela signifie donc qu'il ne nous est pas permis de chercher numériquement des actes de naissance.

La fratrie de Claude MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, baptisé le 18 août 1685⁶⁶, en étant âgé de trois jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Vidal MARTIN, baptisé le 22 mai 1688⁶⁷, en étant âgé d'un jour, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marie MARTIN, baptisée le 5 janvier 1690⁶⁸, en étant âgée de 3 jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Claude MARTIN**
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 16 juillet 1695⁶⁹, à Saint-Julien-Chapteuil.

⁶⁵ A.D. 43, Côte E-dépôt 15/2

⁶⁶ A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 226

⁶⁷ A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 275

⁶⁸ A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 299

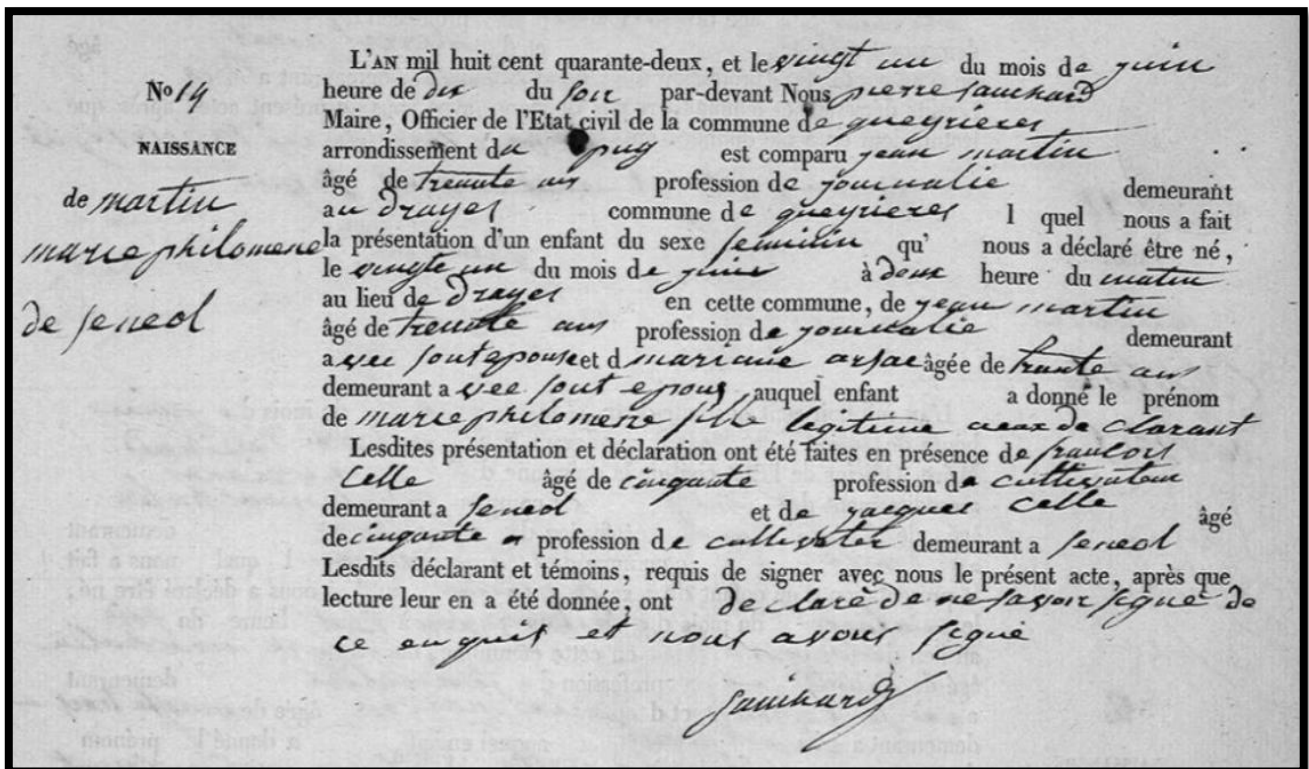
⁶⁹ A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 362

– CHAPITRE 4 –

GÉNÉALOGIE DESCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

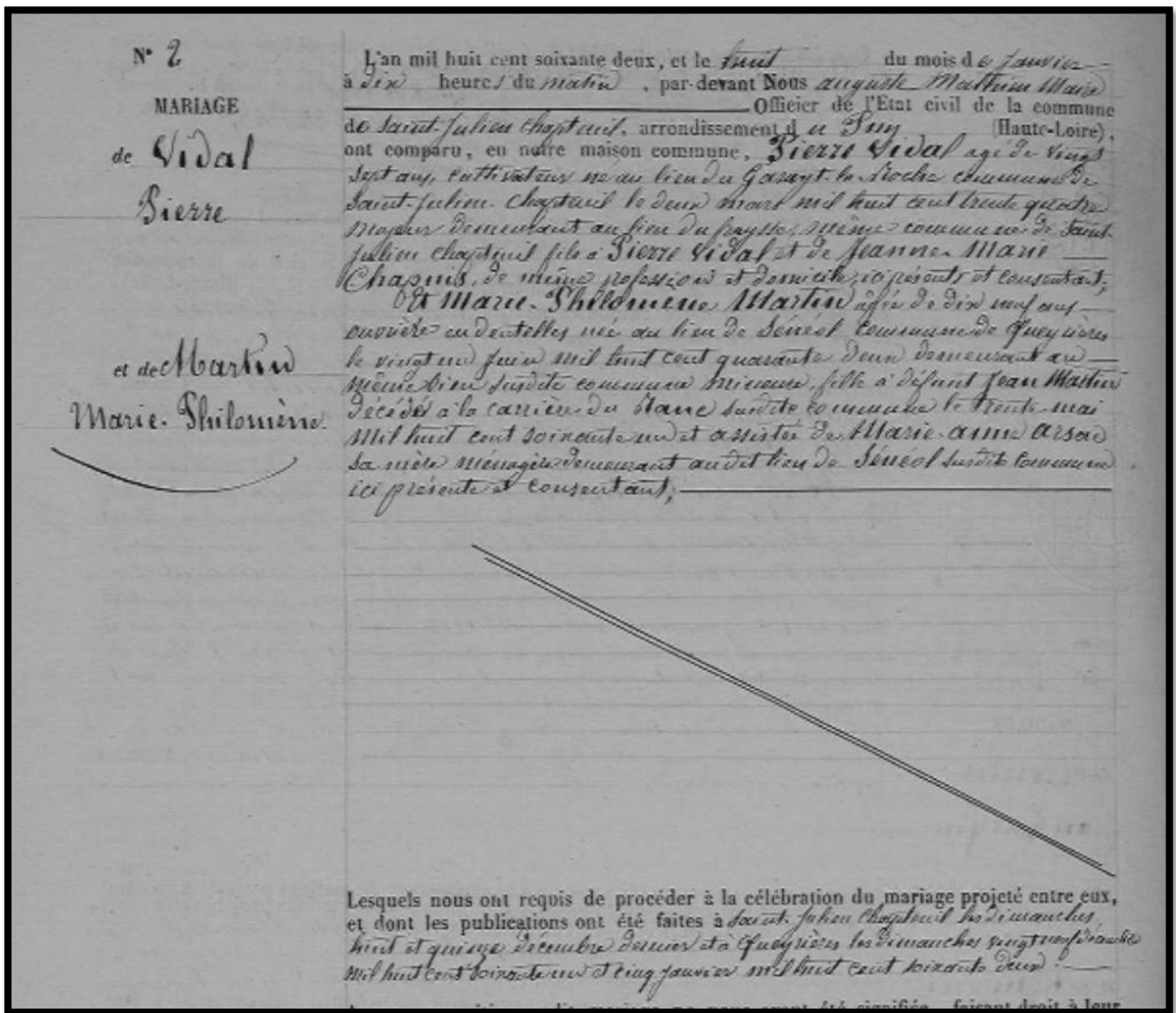
- Les enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC

Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC ont eu sept enfants ensemble : Philomène, Marthe, Marie-Delphine, Antoine, Élisabeth, Henriette et Rose.



- (Marie-)Philomène MARTIN est née le 21 juin 1842, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Pierre SAUCHARD, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration de naissance a été faite en présence de François CELLE et de Jacques CELLE qui vivent également à Sénéol, comme les MARTIN⁷⁰.

⁷⁰ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 123



Le 8 janvier 1862, à dix heures du matin, devant Auguste MATHIEU, maire de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, Pierre VIDAL, cultivateur âgé de 27 ans et né au lieu-dit de Garant-la-Roche, à Saint-Julien-Chapteuil, né le 2 mars 1834, et vivant au lieu-dit de Fraysse, et fils de Pierre VIDAL et de Jeanne-Marie CHAPUIS a épousé Marie-Philomène MARTIN. L'acte de mariage précise qu'elle a alors 19 ans, est ouvrière en dentelles à Sénéol, que son père est effectivement décédé durant l'année précédente, mais en précisant que celui-ci serait décédé à la carrière du Mane⁷¹. L'acte précise également que la mariée a pu compter sur la présence de sa mère lors de la cérémonie⁷².

⁷¹ Il semble s'agir d'une ancienne carrière de pierre se situant dans la commune de Saint-Pierre-Eynac, à la limite de Saint-Julien-Chapteuil.

⁷² A.D. 43, 6E 224/10

A noter que le patronyme Vidal possède des origines anciennes. En effet, le *cognomen* romain *Vitalis* est présent sur de nombreuses inscriptions de l'Antiquité tardive. Il semblerait que son utilisation soit liée à la pulsion de vie avancée par les premiers chrétiens prenant le risque de devenir des martyrs. D'ailleurs, Saint Vidal, martyr du Gévaudan, est cité par le poète provençal Frédéric Mistral dans son *Trésor du Félibrige*. De même, en 1208, une commune nommée *Sancta Vitalis* fut fondée en Haute-Loire. *Vitalis* est devenu Vidal par le fait d'un affaiblissement intervocalique de la langue d'oc⁷³.

De leur mariage naquit douze enfants :

- Marie-Philomène VIDAL, née le 3 novembre 1862⁷⁴ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Jean Mathieu BOYER le 13 novembre 1889⁷⁵ à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 19 octobre 1930⁷⁶.
- Joseph VIDAL, né le 23 mars 1864⁷⁷ à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Annette GALLAND le 26 novembre 1890⁷⁸ à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 mai 1900⁷⁹ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Baptiste VIDAL, né le 28 décembre 1865⁸⁰ à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Elisa NICOLAS le 17 février 1892⁸¹, et décédé en 1948⁸².
- Marie-Adrienne VIDAL, née le 30 avril 1867⁸³ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Toussaint MOULIN le 24 février 1897⁸⁴ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean-Pierre VIDAL, né le 12 octobre 1868⁸⁵ à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Virginie Emilie VIDAL le 25 avril 1900⁸⁶ à Montusclat et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1^{er} octobre 1915⁸⁷.

⁷³ Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid*.

⁷⁴ A.D. 43, 6E 224/10, fol. 144

⁷⁵ A.D. 43, 6E 224/17, fol. 97

⁷⁶ A.D. 43, 1925 W 804, fol. 222

⁷⁷ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 33

⁷⁸ A.D. 43, 6E 224/17, fol. 162

⁷⁹ A.D. 43, 6E 224/19, fol. 185

⁸⁰ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 74

⁸¹ A.D. 43, 6E 224/17, fol. 283

⁸² Selon la mémoire familiale.

⁸³ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 112

⁸⁴ A.D. 43, 6E 224/18, fol. 298

⁸⁵ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 143

⁸⁶ A.D. 43, 6E 161/8, fol. 132

⁸⁷ A.D. 43, 1 R 855, fol. 226

- Firmin VIDAL, né le 10 juin 1870⁸⁸ à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie LHOSTE le 9 juillet 1902⁸⁹, à Saint-Julien-Chapteuil et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1^{er} octobre 1917⁹⁰.
- Jean-Marie VIDAL, né le 17 août 1872⁹¹ à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 28 février 1873⁹² à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julie VIDAL, née le 2 juin 1874⁹³ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 16 mai 1895⁹⁴ avec Pierre VIDAL à Montusclat et décédée le 26 août 1900⁹⁵ à Montusclat.
- Mélanie-Maria VIDAL, née le 8 avril 1876⁹⁶ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 12 janvier 1898⁹⁷ avec Alphonse-Adrien VERNET à Saint-Julien-Chapteuil.
- Delphine VIDAL, née le 20 octobre 1877⁹⁸ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 27 novembre 1901⁹⁹ avec Augustin ASTIER à Saint-Julien-Chapteuil.
- Louis VIDAL, né le 2 novembre 1879¹⁰⁰ à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 9 février 1880¹⁰¹ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Camille VIDAL, né le 3 novembre 1881¹⁰² à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 22 septembre 1904¹⁰³ avec Eliza Henriette LHOSTE à Saint-Julien-Chapteuil.

⁸⁸ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 189

⁸⁹ A.D. 43, 6E 224/19, fol. 296

⁹⁰ A.D. 43, 1 R 865, fol. 487

⁹¹ A.D. 43, 6E 224/11, fol. 243

⁹² A.D. 43, 6E 224/14, fol. 36

⁹³ A.D. 43, 6E 224/14, fol.59

⁹⁴ A.D. 43, 6E 161/8, fol. 46

⁹⁵ A.D. 43, 6E 161/8, fol. 140

⁹⁶ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 171

⁹⁷ A.D. 43, 6E 224/19, fol. 28

⁹⁸ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 235

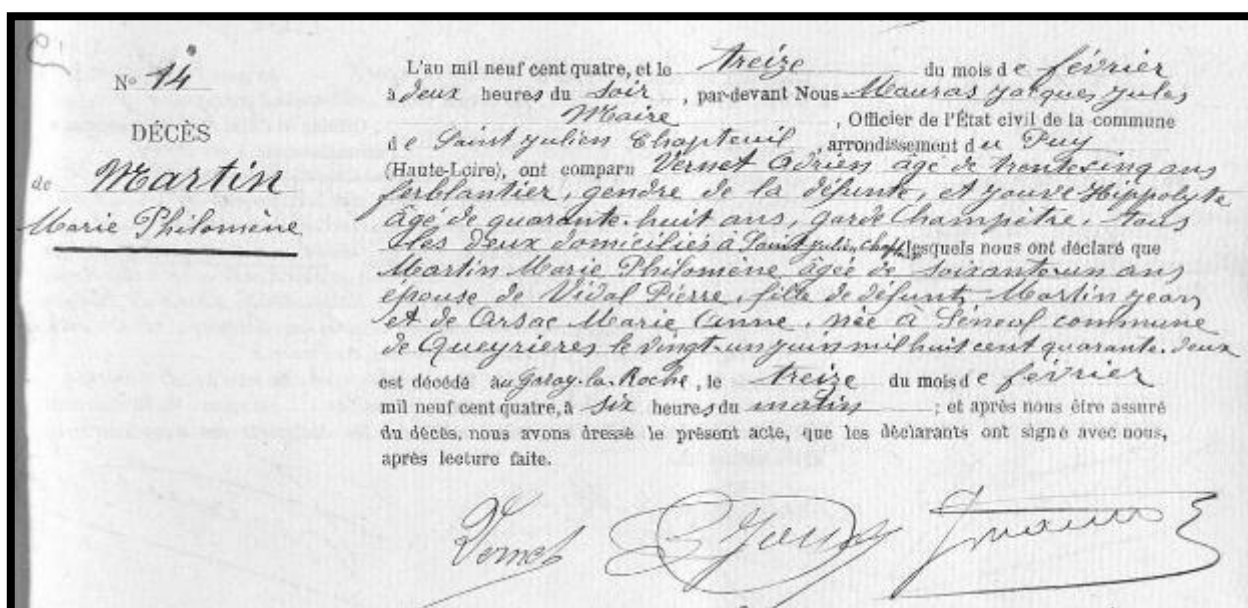
⁹⁹ A.D. 43, 6E 224/19, fol. 234

¹⁰⁰ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 77

¹⁰¹ A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173

¹⁰² A.D. 43, 6E 224/15, fol. 204

¹⁰³ A.D. 43, 1925 W 799, fol. 90



Le 13 février 1904, à six heures du matin, Marie-Philomène MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration du décès a été dressée le jour-même, à deux heures du soir sur la déclaration d'Adrien VERNET et de Hippolyte JOUVE, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration est signée du maire de ladite commune, Jacques Jules MAURAS¹⁰⁴.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence¹⁰⁵.

- Marthe MARTIN, « née dans le courant du mois de mai 1845 »¹⁰⁶, à Sénéol, en présence de sa mère Marie-Anne toujours vivante, a épousé, le 24 janvier 1866 à neuf heures du matin, Jacques CHALENDAR, né dans la commune de Saint-Hostien le 17 décembre 1841, et exerçant le métier de domestique à Queyrières. Ce dernier est le fils majeur et légitime de Jean Claude Chalendard, domestique demeurant au Pertuis, présent au mariage, et de Marie Parrat, décédée le 4 mars 1853¹⁰⁷.

A noter que le patronyme CHALENDAR a une origine toponymique. En effet, dans le Massif central, de nombreux villages et hameaux se nomment Chalendrat, ou bien Chalendray. 450 personnes s'appelleraient encore CHALENDAR de nos

¹⁰⁴ A.D. 43, 1925 W 799, fol. 99

¹⁰⁵ A.D. 43, 3E 508

¹⁰⁶ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144

¹⁰⁷ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144

Leur union a engendré sept enfants :

- Pierre CHALENDAR, né le 7 septembre 1866¹⁰⁹ à Queyrières et mort le 12 septembre 1866¹¹⁰ à Queyrières.
- Jacques CHALENDAR, né le 7 septembre 1866¹¹¹ à Queyrières et mort le 8 septembre 1866¹¹² à Queyrières.
- Jean André CHALENDAR, né le 7 octobre 1867¹¹³ à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1914¹¹⁴.
- Pierre CHALENDAR, né le 12 novembre 1869¹¹⁵ à Queyrières et mort le 9 novembre 1887¹¹⁶ à Queyrières.
- Noé Joseph CHALENDAR¹¹⁷, né le 25 décembre 1871¹¹⁸ à Queyrières, marié le 23 mai 1889 avec Marie-Virginie MOULIN à Queyrières¹¹⁹ et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1918¹²⁰.
- Jacques CHALENDAR, né le 7 novembre 1875¹²¹ à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire le 10 novembre 1924¹²².
- Marie-Eugénie, née le 29 mars 1878¹²³ à Queyrières.

L'acte de décès de Marthe MARTIN n'a pas été retrouvé.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence¹²⁴.

¹⁰⁹ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43

¹¹⁰ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 230

¹¹¹ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43

¹¹² A.D. 43, 6E 179/5, fol. 229

¹¹³ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 56

¹¹⁴ A.D. 43, 1 R 847, fol. 144

¹¹⁵ A.D. 43, 6E 179/5, fol. 78

¹¹⁶ A.D. 43, 6E 179/7, fol. 121

¹¹⁷ Par soucis de coller au mieux aux exigences du mémoire, j'ai arbitrairement choisi de retrouver sa présence sur de nombreuses listes électorales. D'autres ont également été retrouvés sur ces listes. Toutefois, seule cette personne pourra être visible en annexe sur de multiples listes électorales.

¹¹⁸ A.D. 43, 6E 179/5, fol.99

¹¹⁹ A.D. 43, 6E 179/8, fol. 146

¹²⁰ A.D. 43, 1 R 873, fol. 7

¹²¹ A.D. 43, 6E 179/6, fol. 58

¹²² A.D. 43, 1 R 898, fol. 532

¹²³ A.D. 43, 6E 217/10, fol. 142

¹²⁴ A.D. 43, 3E 508

N° 19
 NAISSANCE
 de *Martin*
Marie Virginie
Des Drayes

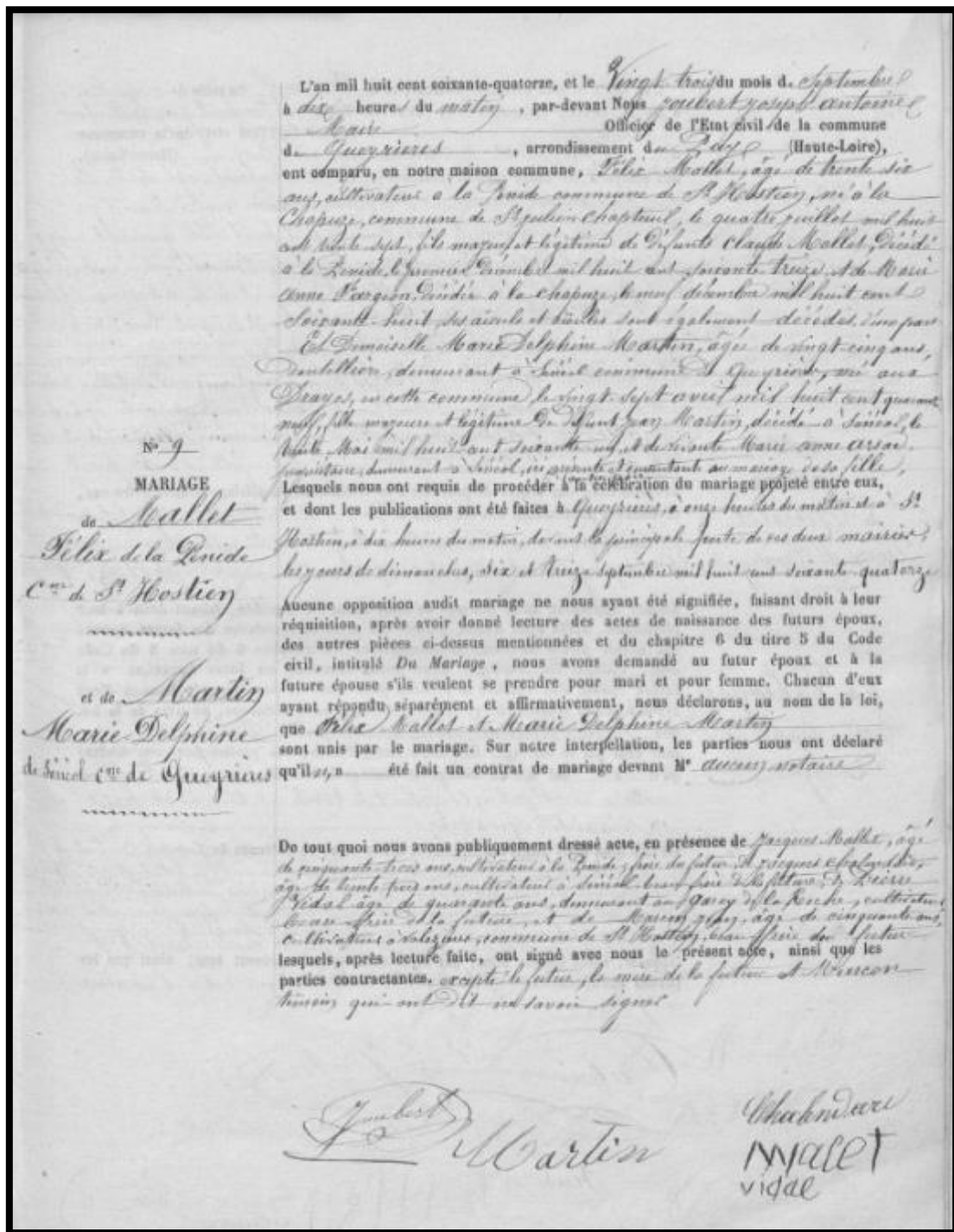
L'AN mil huit cent quarante-neuf, et le *Vingt-huit* du mois d'*Avril*
 heure de *sept* du par-devant nous *Chapuis et Simonet*,
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de *Queyrières*,
 arrondissement de *la Maye* est comparu *Jean Martin*
 âgé de *trante trois* ans profession de *Cultivateur* demeurant
 aux *Drayes* commune de *Queyrières* le quel nous a fait
 la présentation d'un enfant du sexe *feminin* qu'*il* nous a déclaré être né,
 le *Vingt sept* du mois d'*Avril* à *sept* heures du *soir*
 au lieu des *Drayes* en cette commune, de *Jean Destarac*
 âgé de *trante trois* ans profession de *Cultivateur* demeurant
 aux *Drayes* et de *Jeanne Marie Arsaac* âgée de *trante six* ans
 demeurant à *la Maye* auquel enfant on a donné le prénom
 de *Marie Virginie Martin*
 Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de *Jean Claude*
Pouzols âgé de *soixante un* ans profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Queyrières* et de *Jean Arsaac* âgé
 de *quarante quatre* ans profession de *Agriculteur* demeurant à *Queyrières*
 Lesdits déclarant et témoins, requis de signer le présent acte, après que
 lecture leur en a été donnée, ont *signé avec nous soussignés* présent et
Jean Arsaac qui ont *été* les *soins* le faire
Pouzols Chapuis

- Le 28 avril 1849, devant [Michel] CHAPUIS SIMOND, maire de la commune de Queyrières, est comparu Jean MARTIN, un cultivateur des Drayes¹²⁵, a présenté un enfant de sexe féminin, né la veille à sept heures du soir aux Drayes. Cet enfant est de lui et de son épouse Marie-Anne¹²⁶ et a reçu le nom de Marie-Virginie MARTIN. Cette déclaration fut faire en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean ARSAC, qui vivent tous les deux à Queyrières également¹²⁷.

¹²⁵ Ils ne sont donc plus domiciliés à Sénéol, momentanément.

¹²⁶ Appelée « Jeanne Marie » dans l'acte, mais ce n'est le cas dans aucun autre acte. De plus, il est dit qu'elle a 36 ans au moment de la naissance de Marie-Virginie, et c'est bien son âge en avril 1848 puisqu'elle est née en septembre 1812.

¹²⁷ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 187



- Le 23 septembre 1874, à dix heures du matin, Joseph Antoine JOUBERT, maire de Queyrières a reçu Félix MALLET, cultivateur à la Pénide (commune de Saint-Hostien), né à la Chapure (commune de Saint-Julien-Chapteuil) le 4 juillet 1837 et ayant pour père Claude MALLET, décédé le 1^{er} décembre 1873, et pour mère Marie-Anne FARGEON, décédée le 9 décembre 1868, et Marie-Delphine¹²⁸ MARTIN,

¹²⁸ Elle semble porter ce nouveau prénom sans que l'on en connaisse la véritable raison ; c'est néanmoins courant d'avoir un nom d'usage différent du nom de naissance pour l'époque. A cet effet, sur différentes années de recensements, elle a également été nommée Joséphine, Sophie et Muriel.

dentelière à Sénéol, qui est la fille de feu Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC cités dans l'acte en question. Les publications dudit mariage ont été faites à Queyrières à onze heures du matin, et à Saint-Hostien à dix heures du matin, devant la principale porte de ces deux mairies les jours des dimanches 6 et 13 septembre 1874. Il est également précisé dans l'acte qu'aucun contrat de mariage n'a été réalisé. Ce mariage a été célébré en présence de Jacques MALLET, de Jacques CHALENDAR, de Pierre VIDAL, de Jean MARCON¹²⁹.

A noter que le patronyme MALLET peut avoir deux origines possibles. La première d'entre elle fait référence au baptême chrétien de Saint-Malo. La seconde origine fait référence au nom commun *malle*. Ainsi, le patronyme MALLET aurait été réservé aux personnes fabriquant des malles. Les MALLET seraient environ 24 300 dans la France actuelle¹³⁰.

Quatre enfants sont nés de cet union :

- Ferdinand MALLET, né le 1^{er} juin 1875¹³¹ à Saint-Hostien et décédé le 17 mai 1921¹³² à La Ricarmarie (Loire).
- Maria MALLET, née le 27 septembre 1877¹³³ à Saint-Hostien et mariée le 19 septembre 1901 avec André GRAND¹³⁴ à Saint-Hostien.
- Jean MALLET, né le 24 novembre 1879¹³⁵ à Saint-Hostien et est encore vivant le 10 novembre 1928¹³⁶ – jour de sa libération du service militaire.
- Julie MALLET, née en 1889¹³⁷ à Saint-Hostien et morte le 12 avril 1901¹³⁸ à Saint-Hostien.

¹²⁹ A.D. 43, 6E 179/6, fol. 42

¹³⁰ Christophe BELSER, Nicolas BERNARDINI, Marie-Odile MERGNAC, *et alii.*, *Les noms de famille de Haute-Loire*, *ibid.*

¹³¹ A.D. 43, 6E 217/10, fol. 55

¹³² A.D. 43, 1 R 898

¹³³ A.D. 43, 6E 217/10, fol. 115

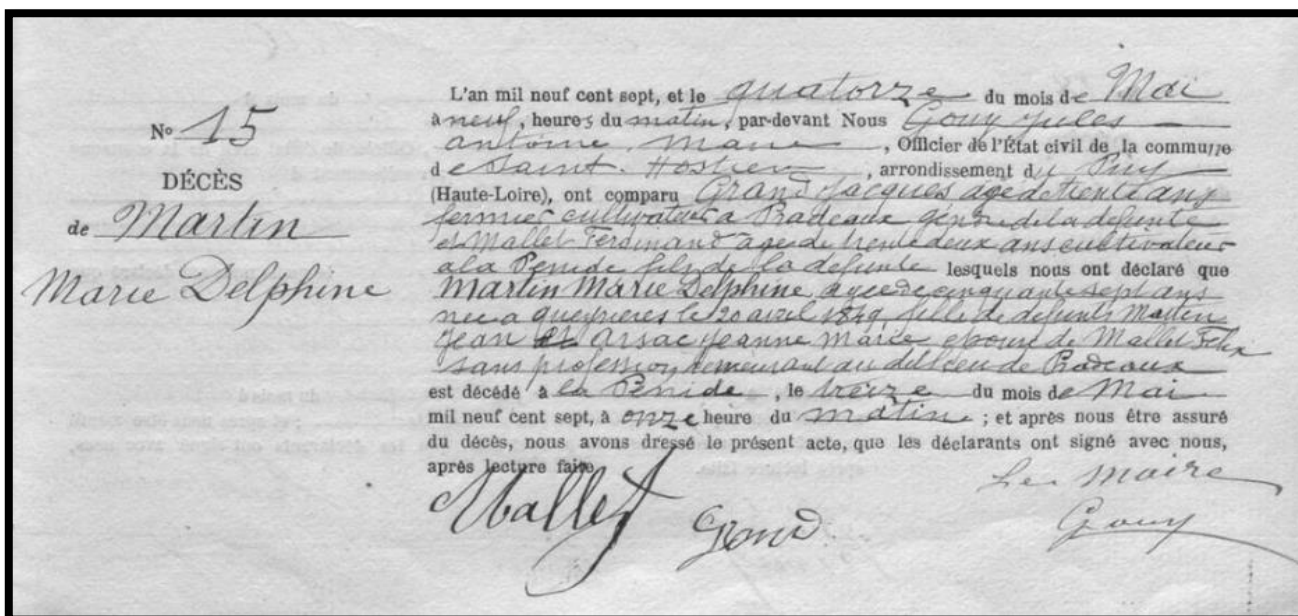
¹³⁴ A.D. 43, 6E 217/12, fol. 249

¹³⁵ A.D. 43, 6E 217/10, fol. 172

¹³⁶ A.D. 43, 1 R 921

¹³⁷ Date estimée à partir de l'âge indiquée sur l'acte de décès ; aucun acte de naissance n'a été trouvé.

¹³⁸ A.D. 43, 6E 217/12, fol. 257



Le 14 mai 1907, à neuf heures du matin, Jules Antoine Marie GOUY, marie de la commune de Saint-Hostien a reçu la visite de Jacques GRAND, cultivateur au lieu-dit du Pradeaux et gendre de Marie-Delphine MARTIN et de Ferdinand MALLET, fils de cette dernière, pour déclarer le décès de Marie-Delphine MARTIN au dit-lieu de la Pénide, le 13 mai 1907 à onze heures du matin¹³⁹.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence¹⁴⁰.

¹³⁹ A.D. 43, 1925W 775, fol. 111

¹⁴⁰ A.D. 43, 3E 508

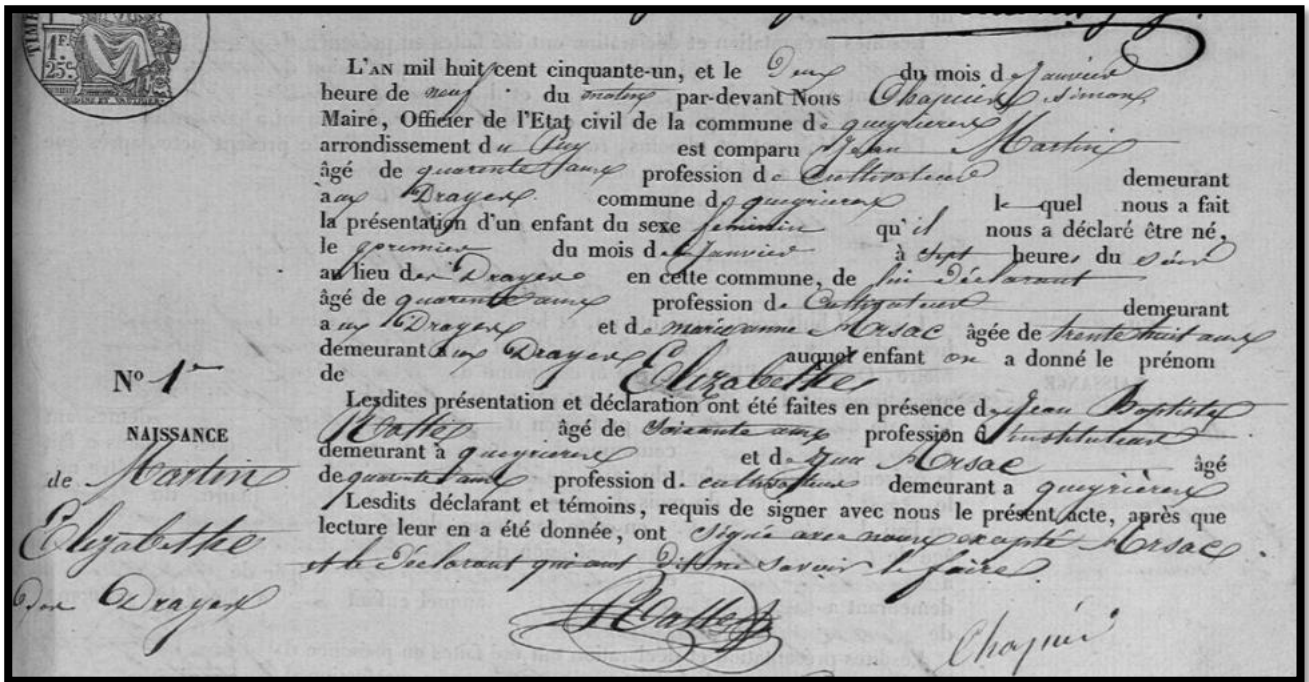
	47	Richard	Josephine				1			2.
	48	Martin	Jean	metayer	sa femme		1			36.
	49	Arsac	Marie Anne	sa femme				1		28.
1 P<	50	Martin	marthe	leur fils				1		6.
	51	Martin	marie					1		3.
	52	Martin	Antoine				1			2.
	53	Martin	Joseph					1		1.
	54	Abrial	Alain	son cultivateur						

- Le couple Jean MARTIN/Marie-Anne ARSAC semble avoir eu un fils, en guise de quatrième enfant. Toutefois, il semble y avoir peu de traces de son existence. En effet, aucun acte, ni de naissance, ni de décès n'a été trouvé, par exemple. Le seul document attestant de sa présence se trouve dans le recensement de l'année 1851¹⁴¹. Et, en l'occurrence, la famille MARTIN semble avoir un fils âgé de deux ans, donc supposément né en 1849¹⁴². Ce fils est nommé Antoine MARTIN. Lors du recensement de 1856¹⁴³, il est absent. Etant trop jeune pour être parti travailler ailleurs comme domestique, et surtout pour s'être marié ailleurs, on peut supposer qu'il soit décédé entre 1851 et 1856.

¹⁴¹ A.D. 43, 6M 193, fol. 9

¹⁴² Même si cela peut paraître étrange, puisque Marie-Delphine est elle aussi née en en 1849 et que son acte de naissance a été trouvé. Cela écarte donc la possibilité d'une naissance ailleurs qu'à Queyrières, car cela supposerait à la fois un déménagement et un accouchement prématuré avant la fin de l'année 1849...

¹⁴³ A.D. 43, 6M 193, fol. 14

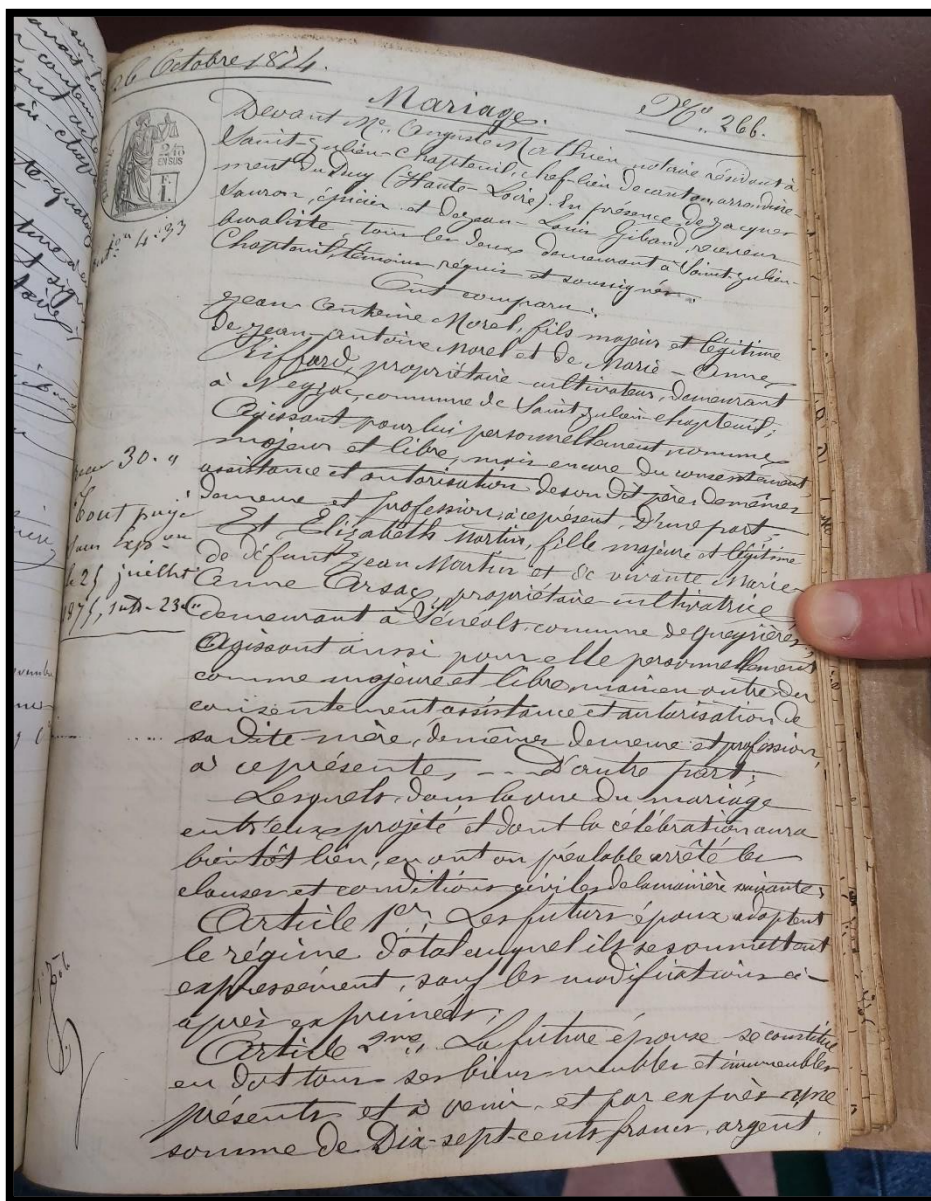


- Élisabeth MARTIN est née le 1^{er} janvier 1851, à sept heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Simon CHAPUIS, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean Baptiste VATTEL et de Jean ARSAC qui vivent également à Queyrières¹⁴⁴.

¹⁴⁴ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 204

et fils d'Antoine MOREL et de Marie-Anne RIFFARD, a épousé Élisabeth MARTIN. L'acte de mariage précise alors qu'elle a 23 ans, qu'elle n'a aucune profession et demeure à Sénéol, à Queyrières. L'acte précise que l'annonce du mariage a été faite durant les deux samedis ayant précédé la cérémonie. Le mariage a eu lieu en présence de Pierre MOREL, de Baptiste MOREL, de Jean-Claude MARTIN, de Louis GIBAUD et de Receveur AURATISE (?). Enfin, l'acte se termine avec une remarque relative au fait que Jean-Antoine MOREL, sa mère, ainsi que sa belle-mère ne sachent pas signer¹⁴⁵.

A noter que le patronyme MOREL a pour origine un sobriquet. Cela désignait un homme de peau sombre. Ainsi, il était comparé à un Maure, une population provenant du Maghreb *Al-aqsa*.



¹⁴⁵ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 90

lui provenant de ses gains et à payer
laquelle somme elle a tout présentement
remise à son futur époux, qui a
et ses charges.

Article 3^{me} En considération du mariage
le dit mari, père, soit donataire
par préciput, avantage et hors part
dit fils, futur époux, qui avec part
de tous les biens immeubles qu'il laisse
à son décès, pour en jouir à cette époque

Article 4^{me} Mais attendu que le futur
époux ne possède par lui-même les biens
répondre la somme par lui-même - Dessus
de sa future, le dit mari, père, déclare
caution solidaire pour le remboursement
de la dite somme de 750 sept cents francs
le cas échéant.

Article 5^{me} La future épouse assistée
et autorisée comme sus est dit, donne
pouvoir à son futur époux de vendre
échanger, partager et aliéner tout ou
partie de ses immeubles présents
et à venir, aux conditions les plus favorables
à la charge par lui de donner des garanties
suffisantes pour répondre des prix
du provenant, soit par une hypothèque
soit par un cautionnement.

Les parties déclarent que le rapport
personnel révisé des futurs époux est
inférieur à cinq mille francs.

Ainsi accepté et voulu, dont acte
fait et passé à Saint-Julien - Chapelle
en l'acte.

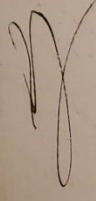
L'an mil huit cent soixante quatre
et vingt six octobre

Avant de clore et de signer
lui, le notaire revêtu de son pouvoir
aux parties des articles 1^{er} 3^{me} 4^{me} et 5^{me}

code
pres
rem
la c
de
m
le
de
int
sig
par

3.507
2.137

Donnet



code civil et l'on a délivré le certificat
 prescrit par ce dernier article pour être
 remis à l'officier de l'état civil avant
 la célébration du présent mariage.
 Lecture faite aux comparants du
 présent acte, le futur et la mère de
 la future ont déclaré ne savoir signer
 de ce personnellement et séparément
 interpellés, les autres parties ont ensuite
 signé avec les témoins et deux
 parents et amis présents.

Chalendax mores

Martin *J. B. Baud*

Martin

Sauron

Martin
v. d. e.

$$\begin{array}{r} 7.50 \\ \hline 12.50 \\ 3.13 \\ \hline 15.63 \\ 10.63 \\ \hline 26.26 \end{array}$$

Inscrite à Julien, le cinq novembre 1874 / 98
 2^o c: 3^e sur mariage cinq francs Don
 éventuelle sept francs cinquante c. / de lames
 trois francs treize c. / plus huit francs cinq centimes
 c. / de lames deux francs treize c. / plus centimes.

Auparavant, Elisabeth MARTIN et Jean-Antoine MOREL avaient contracté un contrat de mariage¹⁴⁶, le 26 octobre 1874 auprès de Me Auguste MATHIEU, notaire résidant à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu du canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en la présence de Jacques SAURON, épicier, de Louis GIBAUD, buraliste, tous les deux demeurant à Saint-Julien-Chapteuil et témoins requis et soussignant l'acte. Plusieurs dispositions sont prévues par ledit contrat :

« Article 1^{er}. Les futurs époux adoptent le régime dotal auquel ils se soumettent expressément, sauf les modifications ci-après exprimées.

Article 2^{ème}. La future épouse se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir et par [...] une somme de dix-sept-cents francs argent lui provenant de ses gains et d'épargnes laquelle somme elle a tout présentement remise à son futur époux qui le [...] et s'en charge.

Article 3^{ème}. En considération du présent mariage, ledit MOREL père fait donation par, [...], dit fils, futurs époux qui accepte, du huitième de tous les biens immeubles qu'il laissera à son décès, pour en jouir à cette époque.

Article 4^{ème}. Mais attendu que le futur époux ne possède pas d'immeubles pour répondre la somme par lui ci-dessus [...] de sa future, le dit MOREL, père, déclare se rendre caution de sa [...] pour le remboursement de ladite somme de dix-sept cents francs le cas échéant.

Article 5^{ème}. La future épouse assistée et autorisée comme sus est dit, donne pouvoir à son futur époux de vendre, échanger, partager, et aliéner tout du partie de ses immeubles dotaux présents et à venir, aux conditions les plus favorables à la charge par lui de donner des garanties suffisantes pour répondre les prix du provenant, soit par une hypothèque soit par un cautionnement.

Les parties déclarent que les apports personnels réunis du futur [...] inférieurs à cinq mille francs. »

De leur mariage naquit trois enfants :

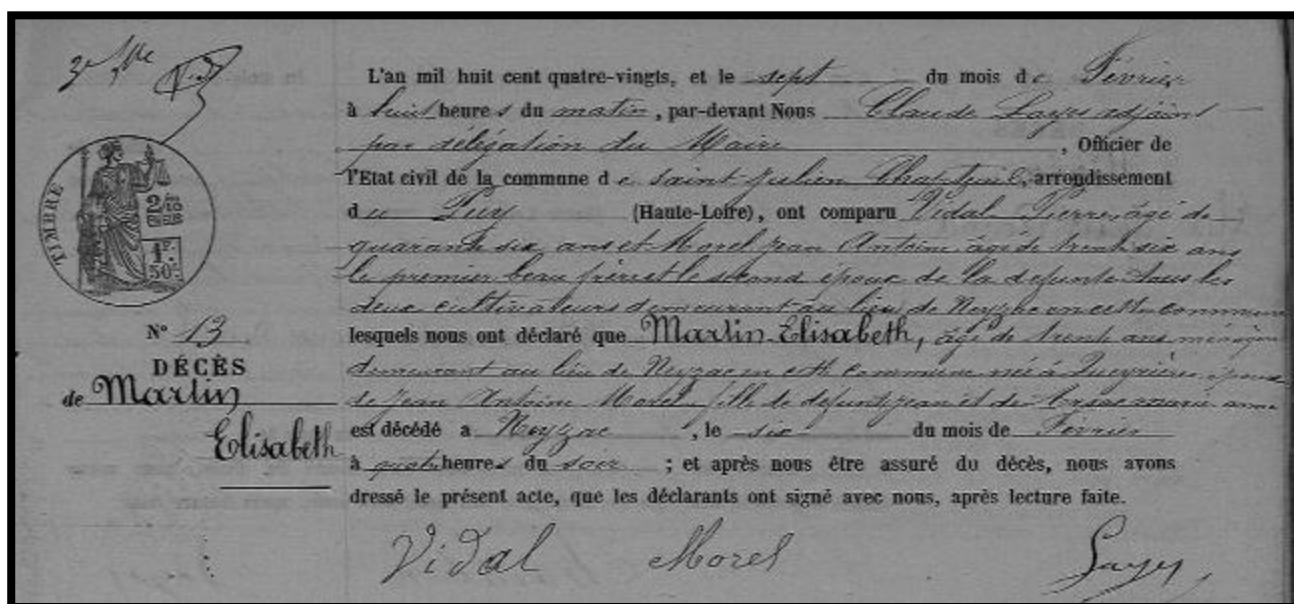
- Marie MOREL, née le 24 janvier 1876¹⁴⁷ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Firmin VINCENT le 20 janvier 1897¹⁴⁸ à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 11 juillet 1906 à Saint-Julien-Chapteuil.

¹⁴⁶ A.D. 43, 3E 508-84, fol. 266

¹⁴⁷ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 166

¹⁴⁸ A.D. 43, 6E 224/18, fol.297

- Antoine MOREL, né le 7 octobre 1877¹⁴⁹ à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Magdelaine BAYLE le 29 novembre 1905¹⁵⁰ à Saint-Julien-Chapteuil et encore vivant le 1^{er} octobre 1923¹⁵¹ au moment de la libération de son service militaire.
- Louis MOREL, né le 2 février 1880¹⁵² à Saint-Julien-Chapteuil.



Le 6 février 1880, à quatre heures du soir, Élisabeth MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration de décès a été dressée le lendemain, à huit heures du matin sur la déclaration de Pierre VIDAL et de Jean-Antoine MOREL, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil – le premier étant le beau-père de la défunte, et le second son mari. La déclaration a été faite devant l’adjoint du marie de ladite commune, Claude LAYES¹⁵³.

Pas d’autres documents notariaux n’ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence¹⁵⁴.

¹⁴⁹ A.D. 43, 6E 224/14, fol. 234

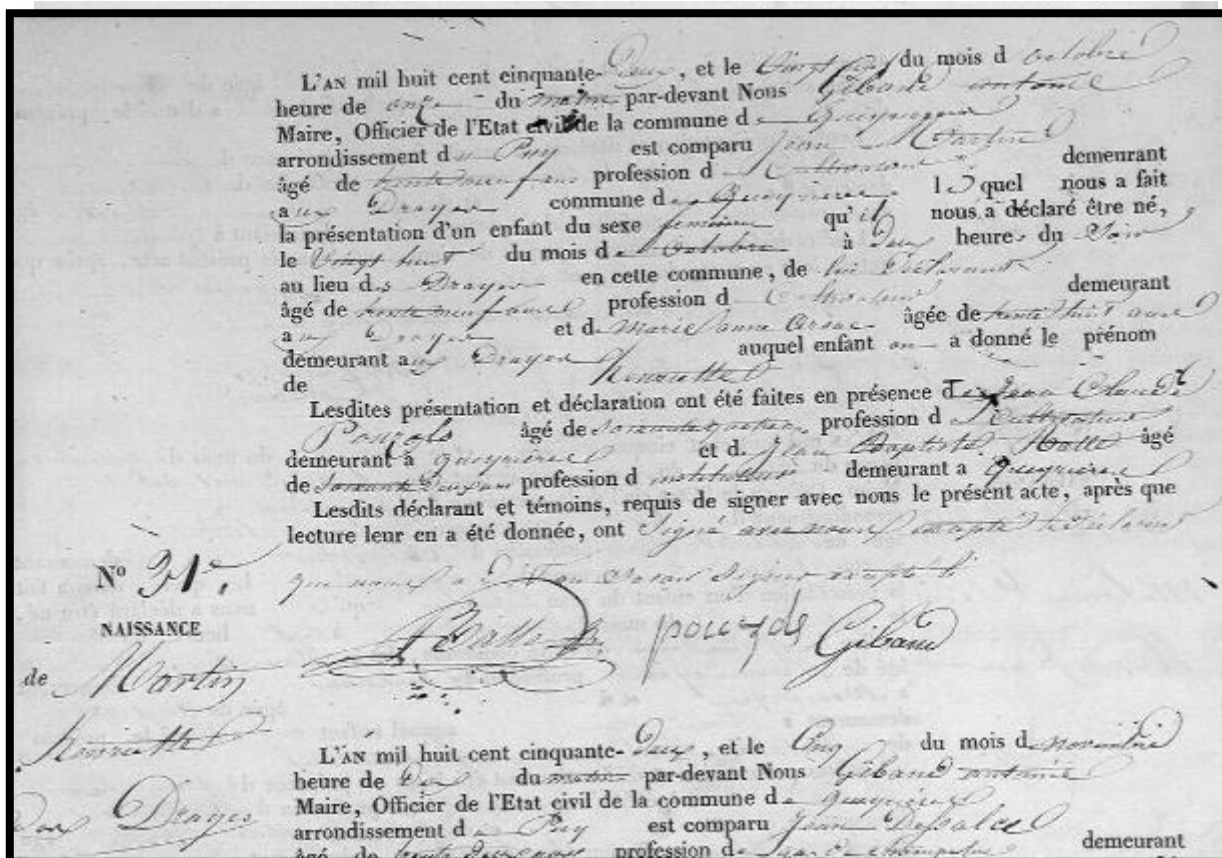
¹⁵⁰ A.D. 43, 1925 W 799, fol. 138

¹⁵¹ A.D. 43, 1 R 910, fol. 337

¹⁵² A.D. 43, 6E 224/15, fol. 129

¹⁵³ A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173

¹⁵⁴ A.D. 43, 3E 508



- Henriette MARTIN est née le 28 octobre 1852, à deux heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAUD, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean-Baptiste ROLLE qui vivent également à Queyrières¹⁵⁵.

Le 6 septembre 1856, à huit heures du soir, Henriette MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le jour-même par sa sœur Marie(-Philomène) et par Louis AUBRIER, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune¹⁵⁶.

¹⁵⁵ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 223

¹⁵⁶ A.D. 43, 6E 179/3, fol. 402

N° 23

NAISSANCE

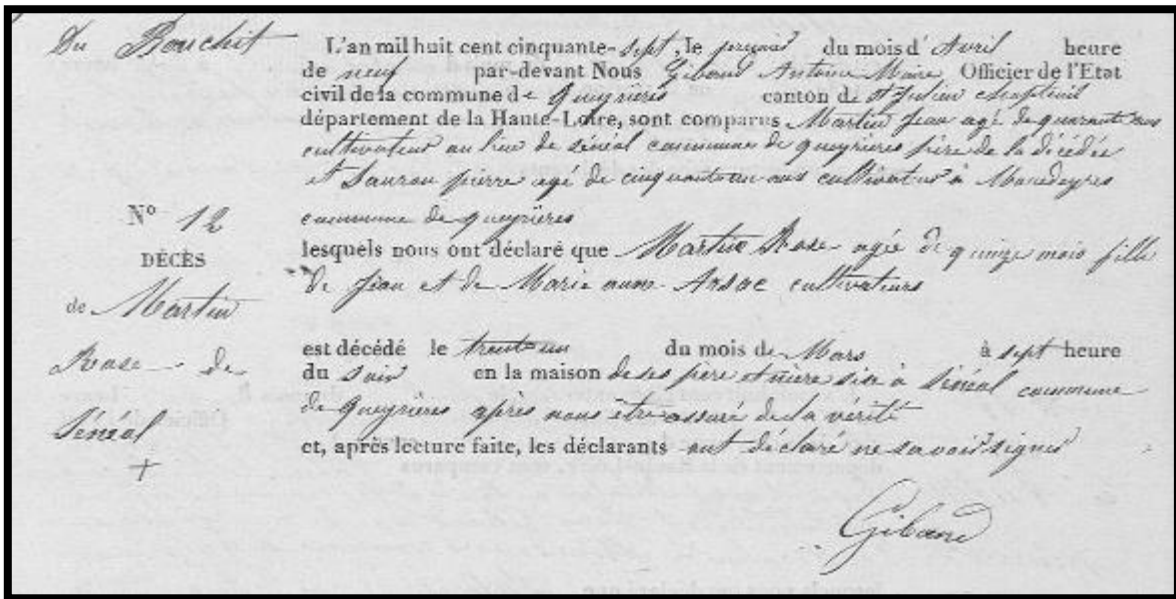
L'AN mil huit cent cinquante-cinq, et le vingt huit du mois d'août
 - heure de trois du soir par-devant Nous *Gibus Antoine*
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune
 de *Queyrières* arrondissement du *Bois* est comparu *Martin*
Jean âgé de *quarante-cinq ans* profession de *cultivateur* demeu-
 rant a *Siniol* commune de *Queyrières* I. quel nous a fait
 la présentation d'un enfant du sexe *féminin* qu'il nous a déclaré être né,
 le *vingt huit* du mois d'*août* à *deux* heure du *matin*
 au lieu de *Siniol* en cette commune, de *lui comparant*
 âgé de *quarante-un ans* profession de *cultivateur* demeurant

a *Siniol* et de *Marianne Arsac* âgée de *quarante-trois ans*
 profession de *cultivateur* demeurant a *Siniol* auquel enfant
 a donné le prénom de *Rose*
 Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de *Pierre Sauron*
 âgé de *cinquante ans* profession de *cultivateur*
 demeurant a *Moudegrès* et de *Nicolas Delaigue* âgé
 de *quarante ans* profession de *cultivateur* demeurant a *Moudegrès*
 Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que
 lecture leur en a été donnée, ont *déclaré de savoir signer*

Gibus

- Rose MARTIN est née le 28 août 1855, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAU, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Pierre SAURON et de Nicolas DELAIGUE qui vivent tous les deux à Queyrières¹⁵⁷.

¹⁵⁷ A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 250-251



Le 31 mars 1857, à sept heures du soir, Rose MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le lendemain par son père Jean MARTIN et de Pierre SAURON, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune¹⁵⁸.

Par ailleurs, il paraît intéressant de remarquer qu'un certain nombre de décès sont difficiles à trouver lors de la dernière génération. En effet, les délais de communicabilité des naissances et mariages dans l'état civil sont de 75 ans, à la différence de la communicabilité des décès qui est immédiate. De plus, la numérisation des actes est également limitée. Ainsi, sur le site des archives de la Haute-Loire, l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil n'a pas d'actes de naissances numérisés à partir de 1920 et pour les mariages et décès, il n'y a plus rien à partir de 1933¹⁵⁹. Toutefois, il est possible de trouver des informations relatives aux décès à partir de l'année 1970, comme sur le site *geneafrance.com* établi sur la base de données de l'INSEE. Par conséquent, pour profiter de ces données, il faudrait continuer notre généalogie descendante d'une génération encore pour en profiter.

Il paraîtrait extrêmement long de traiter les descendance de tous les petits enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC, mais profitons-en pour ne le faire que sur un seul couple, pour l'exemple.

¹⁵⁸ A.D. 43, 6E 179/4, fol. 111

¹⁵⁹ URL : http://www.archives43.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_resu_rech.php?ref_fonds=3 [consulté le 25/04/2020]

En l'occurrence, un choix arbitraire est porté sur le couple unissant Baptiste VIDAL et Elisa NICOLAS. Ils ont eu huit enfants dont les actes de naissances sont trouvables de manières similaires à leurs ancêtres et dont les dates et lieux de décès sont trouvables grâce à ces données de l'INSEE :

- Maria Marguerite VIDAL, née le 11 janvier 1896¹⁶⁰ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Joseph Pierre MALLET le 17 mars 1921¹⁶¹ à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 27 janvier 1977¹⁶² au Puy-en-Velay.
- Emile VIDAL, né le 26 décembre 1897¹⁶³ à Saint-Julien-Chapteuil, et dont on ne trouve pas de date de décès. On peut donc penser qu'il soit décédé entre 1933 et 1970.
- Antoine VIDAL, né le 2 octobre 1902¹⁶⁴ à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Andréa ABRIAL le 2 janvier 1926¹⁶⁵ à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 10 avril 1992¹⁶⁶ à Lyon VIIIe.
- Théophile VIDAL, né le 25 juin 1904¹⁶⁷ à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Léontine PERRUSSEL le 16 février 1927¹⁶⁸ à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 11 mars 1973¹⁶⁹ à Clermont-Ferrand.
- Louis VIDAL, né le 23 avril 1907¹⁷⁰ à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 21 aout 1928¹⁷¹ avec Maria Pierrette Augusta REYNAUD à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 décembre 1979¹⁷² au Puy-en-Velay.
- Un enfant mort-né le 25 décembre 1908¹⁷³ à Saint-Julien-Chapteuil.
- Gabriel VIDAL, né le 25 décembre 1908¹⁷⁴ à Saint-Julien-Chapteuil, et décédé le 28 décembre 1908¹⁷⁵ à Saint-Julien-Chapteuil.

¹⁶⁰ A.D. 43, 6E 224/18, fol. 204

¹⁶¹ A.D. 43, 1925 W 802, fol. 105

¹⁶² URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=2230600&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

¹⁶³ A.D. 43, 6E 224/18, fol. 285

¹⁶⁴ A.D. 43, 6E 224/19, fol. 276

¹⁶⁵ A.D. 43, 1925 W 804

¹⁶⁶ URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=1191829&annee=90> [consulté le 25/04/2020]

¹⁶⁷ A.D. 43, 1925 W 799, fol. 70

¹⁶⁸ A.D. 43, 1925 W 804, fol. 118

¹⁶⁹ URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=4439311&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

¹⁷⁰ A.D. 43, 1925 W 799, fol. 207

¹⁷¹ A.D. 43, 1925 W 804, fol. 153

¹⁷² URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=3015463&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

¹⁷³ A.D. 43, 1925 W 800, fol. 48

¹⁷⁴ A.D. 43, 1925 W 800, fol. 20

¹⁷⁵ A.D. 43, 1925 W 800, fol. 49

- Emma VIDAL, née le 28 juin 1913¹⁷⁶ à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Firmin Régis Pierre LHOSTE le 30 janvier 1932¹⁷⁷ à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 21 septembre 2002¹⁷⁸ au Puy-en-Velay.



Dans le cimetière de Saint-Julien-Chapteuil

¹⁷⁶ A.D. 43, 1925 W 801, fol. 10

¹⁷⁷ A.D. 43, 1925 W 804, fol. 253

¹⁷⁸ URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=5028379&annee=00> [consulté le 25/04/2020]

– CHAPITRE 5 –

LE RAPPORT ENTRE LA FAMILLE ÉTUDIÉE ET L'ARMÉE

L'étude généalogique de cette famille nous mène à côtoyer quelques individus ayant participé à une guerre, et plus précisément la Première Guerre mondiale.

Cela peut paraître bien tardif pour une généalogie qui remonte à la fin du XVIIIe siècle. Néanmoins, durant l'Ancien Régime, l'armée française est essentiellement professionnelle – hormis quelques membres de milices communales recrutés à partir du règne de Louis XIV pour compléter les effectifs de l'armée. En l'occurrence, aucun parmi les documents consultés, aucun d'entre eux n'atteste du départ d'un homme de sa campagne de la Haute-Loire pour l'armée.

Sur cette question, une rupture est à mettre en exergue au moment de la Révolution française. En effet, de la même manière que la fin de l'Ancien Régime va causer l'émergence d'un peuple garant de l'ordre public sur son territoire¹⁷⁹, une armée du peuple va également voir le jour durant les levées en masse décidées par la Convention, en 1793, même si quelques départements comme la Haute-Loire semblent avoir connu quelques résistances vis-à-vis de cette politique¹⁸⁰.

Par la suite, la loi Jourdan-Delbrel de 1798 a institué « *la conscription universelle et obligatoire* » de tous les Français de 20 à 25 ans. Dans les faits, cela a surtout permis à Napoléon Bonaparte d'organiser une conscription nécessaire pour terminer les guerres héritées de la Révolution française, puis les quelques conflits de la fin de l'Empire.

Suite à l'abdication de Napoléon Ier et à la Restauration, la *Charte* de 1814 annule officiellement la conscription, dans l'article 12¹⁸¹, du fait de son impopularité. La loi évoquée dans ledit article est promulguée en 1818. Il s'agit de la loi Gouvion Saint-Cyr qui fixe la manière d'être recrutée dans l'armée. Cela se fonde sur le volontariat et le tirage au sort pour une durée de six ans. Une conscription partielle est donc instituée. On peut estimer qu'un Français sur dix soit allé à l'armée par l'intermédiaire de ce système¹⁸². Durant cette période du XIXe siècle, aucun document retrouvé n'indique une présence d'un des hommes de cet arbre généalogique sous les drapeaux.

De plus, il est à noter que cette période – de 1815 à 1912-13-14 – connaît peu de conflits notables sur le sol européen. En effet, des guerres comme en Crimée (1853-1856), la Campagne d'Italie (1859), ou bien la guerre face à la Prusse et ses alliés allemands (1870), et auxquelles la France participe à chaque fois, ont été plutôt courtes et n'ont pas causé de choc démographique comme en 1914. Les

¹⁷⁹ Vincent DENIS et Bernard GARNOT (dir.), *Un Siècle d'ordre public en Révolution, de 1789 à la Troisième République*, Société des études robespierristes, coll. Etudes révolutionnaires, Paris, 2009.

¹⁸⁰ Alain GERARD, *Par principe d'humanité... : La Terreur et la Vendée*, Fayard, Paris, 1999.

¹⁸¹ « *La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi* ».

¹⁸² Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005.

conflits plus importants de cette période appartiennent plutôt aux « guerres au loin » pour reprendre l'expression consacrée par l'historiographie. Cela vise alors davantage des aventures solitaires aux Amériques, des conflits coloniaux, etc.

Néanmoins, après la défaite française de 1872, la loi Cissey renforce drastiquement la conscription, afin de répondre à la phrase suivante de Léon Gambetta : « *Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat* ». On peut alors estimer qu'un Français sur deux se soit retrouvé sous les drapeaux¹⁸³, au moment de la promulgation de la loi. Ce taux a vraisemblablement augmenté jusqu'en 1914. En effet, plusieurs lois successives étendent son recrutement. La plus notable de ces lois est la loi Berteaux de 1905, qui supprime le tirage au sort, les remplacements, et même les exemptions. Tous les hommes doivent donc partir dans l'armée pour deux ans.

La III^e République, dont les archives militaires sont également facilement accessibles par l'intermédiaire d'Internet, nous a donc laissé des documents attestant d'une présence sous les drapeaux de dix hommes de l'arbre généalogique développé précédemment¹⁸⁴ :

- Joseph VIDAL, classe 1884¹⁸⁵ : « *Propre au service. À été ajourné à un an pour faiblesse, reconnu bon en 1886. Parti pour le 105^e de ligne le 27 novembre 1885. Arrivé au corps ledit jour immatriculé sous le 16 16 24. Soldat de 2^e classe le 27 novembre 1886. Envoyé le 23 [septembre] 1887 en disponibilité en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1^{er} juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux, n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 23 [septembre] 1887. À accompli une 1^e période d'exercices dans le 16^e régiment d'infanterie du 1^e octobre au 28 octobre 1891. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 158^e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[embre] 1895. Passé dans l'armée territoriale le 1^e novembre 1898. Décédé le 19 mai 1900 à S[ain]t-Julien-Chapteuil, H[au]te-Loire. »*
- Baptiste VIDAL, classe 1885¹⁸⁶ : « *Services auxiliaires (était ajourné 2 ans pour faiblesse reconnu bon en 1885. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^e novembre 1889. Passé dans l'armée territoriale le 1[er] novembre 1899. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^e novembre 1905. »*

¹⁸³ Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, *ibid.*

¹⁸⁴ Les documents transcrits ci-dessous ont été placés dans les annexes.

¹⁸⁵ A.D. 43, 1 R 830, fol. 484

¹⁸⁶ A.D. 43, 1 R 837, fol. 230

- Jean-André CHALENDARD, classe 1887¹⁸⁷ : « Absent au Conseil de révision (Propre au service). Parti pour le 92^e de ligne, le 16 novembre [18]88. Arrivé au corps ledit jour. Immatriculé sous le n^o 6059. Soldat. Envoyé en congé le 13 octobre 1891, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1^{er} novembre 1891. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1[er] novembre 1891. Condamné par le tribunal correctionnel de S[ain]t-Etienne en date du 27 juillet 1893 à 6 jours de prison pour outrage public à la pudeur¹⁸⁸. À accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 158^e r[égiment]t d'infanterie du 5 septembre au 1^{er} octobre 1893. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 158[e] régiment d'inf[anterie] du 19 apût au 15 sept[embre] 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1901. Réhabilité en droit en 1913 art[icles] 8 et 10 de la loi du 5 août 1899 modifiée par celle du 11 juillet 1900. À accompli une période d'exercices dans le 101^e rég[iment] [...] d'inf[anterie] du 7 au 20 [octobre] 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1907. Libéré du service militaire le 30 novembre 1918. N] 24 91 37 du 15 novembre 1918. »
- Jean-Pierre VIDAL, classe 1888¹⁸⁹ : « Ajourné à un an en 1889. Reconnu bon en 1890. Parti pour le 91^e régiment d'infanterie le 16 novembre 1890. Arrivé au corps le 17. N^o m[atricu]le 21 77. eb (?) Soldats de 2^e cl[asse]. Envoyé en congé le 19 septembre 1892 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1^{er} novembre 1892. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1892. À accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 158^e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[em]bre 1895. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 158^e rég[imen]t régional d'infanterie du 26 sept[em]bre au 23 octobre 1898. Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} [octobre] 1902. À accompli une période d'exercices dans le 86[ème] régiment d'infanterie du 25 septembre au 3 octobre 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriales le 1^{er} octobre 1908. Libéré du service militaire le 30 novembre [...] du 15 novembre 1918. N^o 24913 1/11. »
- Firmin VIDAL, classe 1890¹⁹⁰ : « Ajourné à un an en 1891. Reconnu bon en 1892. Dispensé art[icle] 21. Frère au service. Parti pour le 86^e régiment d'infanterie le 12 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N^o m[atricu]le 32 19. Certificat de

¹⁸⁷ A.D. 43, 1 R 847, fol. 144

¹⁸⁸ L'archive judiciaire du Tribunal Saint-Etienne se trouve en annexe

¹⁸⁹ A.D. 43, 1 R 855, fol. 226

¹⁹⁰ A.D. 43, 1 R 865, fol. 487

bonne conduite accordé. Rappelé à l'activité le 1^{er} avril 1915. Suite de la mobilisation générale du 2 août 1914. Arrivé au corps le 1^{er} avril 1915. Passé au 232^e régiment territorial d'infanterie [...] le 8 janvier 1916. Campagne contre l'Allemagne. Du 1^{er} avril 1915 au 21 octobre 1916. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 24 septembre 1893. Affecté à la classe de mobilisation 1887, le 21 octobre 1916, en exécution de la [...] du 11 février 1915, n° 1999 1/11 (père de 6 enfants). À accompli une première période d'exercices dans le 158^e régiment d'infanterie du 27 septembre au 24 octobre 1897. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 158 régiment d'inf[anterie] du 26 sept[embre] au 23 octobre 1900. Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1904. À accompli une période d'exercices dans le 104^e régiment d'infanterie du 23 septembre au 6 octo[bre] 1907. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1910. Libéré du service militaire le 9 déc[em]bre 1918. [...] du 25.11.18. N° 25635 1/11. »

- Noé Joseph CHALENDARD, classe 1891¹⁹¹ : « *Propre au service. Parti pour le 21^e bataillon de chasseurs alpins, le 16 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 1880. Envoyé en congé le 3 octobre 1895 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1^{er} novembre 1895. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914, arrivé au corps le 2 mars 1915. Passé au 115^e régiment [...] d'infanterie le 19 mars 1916. Rayé des contrôles ledit jour. Détaché poudrerie du Pont-de-Buis à Quimerch le 28.7.[19]16. Dirigé Maison Holtzer à Unieux le 12.5.1917. Passé au 86^e [régiment d'] infanterie le 1.7.[19]17. Détaché agricole à S[ain]t-Julien[-Chapteuil]. Campagne contre l'Allemagne du 2 mars 1915 au 28 juillet 1916. Passé dans la réserve de l'armée active le 18 novembre 1895. À accompli une 1^e période d'exercices dans le 28^e bataillon de chass[eurs] à pied du 19 sept[embre] au 16 octobre 1898. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 28^e bataillon de chass[eurs] à pied du 30 sept[embre] au 27 octobre 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1^e novembre 1905. À accompli une période d'exercices dans le 1^e [...] de chasseurs à pied du 12 mai au 20 mai 1909. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1911. Libéré du service militaire le 20 déc[embre] 1918 [...] du 7 déc[embre] 1918. N° 26494 1/11. »*
- Jacques CHALENDARD, classe 1895¹⁹² : « *Propre au service. Parti pour le 28^e bataillon de chasseurs à pied, le 14 novembre 1896. Arrivé au corps ledit jour. N°*

¹⁹¹ A.D. 43, 1 R 873, fol. 7

¹⁹² A.D. 43, 1 R 898, fol. 532

m[atricu]le 35 90. Passé au 140^e rég[imen]t d'infanterie le 1^e juillet 1897 ([...] 5 mai 1897). N° 16 76 97. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 1^e juillet 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 [octobre] 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Demande de pension rejetée. [...] du 20 décembre 1920 n° 04612049. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% imputable. [...] réforme du Puy du 27 mai 1921 pour : 'cicatrice fesse gauche, typhoïde suppurée en 1916'. Campagne contre l'Allemagne du 14 août 1914 au 6 février 1919. Aux armes du 10 octobre 1914 au 2 octobre 1917. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^e novembre 1899. Rappelé sous les drapeaux (mob[ili]sation] g[éné]rale du 2.8.1914). Arrivé au corps le 14.8.1914. Passé au 35^e b[ataill]on [d'] infanterie le 13 janvier 1918. Mis en congé illimité de démobilisation le 7 février 1919. 2^e échelon n°1982 dépôt démobilisateur. 86^e [d'] infanterie [...] Le Pertuis. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la [...] de réforme du Puy du 13 décembre 1919 pour ancienne blessure [à la] fesse gauche. À accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 158^e régiment d'inf[anterie] du 29 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. À accompli une 2^e période d'exercices dans le 86^e régiment d'infanterie du 21 août au 17 septembre 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1909. Cité à l'off[ice] du rég[imen]t n°121 le 16.7.[19]17. Très bon soldat, sur le front depuis le 10.10.[19]14 a en toutes circonstances accompli son devoir de brancardier avec zèle et dévouement. Blessé par éclats d'obus dans la nuit du 19.6.[19]17 au cours des travaux de défense. Croix de guerre avec étoile de bronze. Blessé le 19.6.[19]17, plaie pénétrante par [...] fesse gauche. À accompli une période d'exercices dans le 101^e régiment [...] d'infant[erie] du 26 mai au 3 juin 1911. Libéré du service militaire le 10 novembre 1924. »

- Ferdinand MALLET, classe 1895¹⁹³ : « Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897. Parti pour le 158^e régiment d'infanterie le 16 novembre 1897, arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 9816. Soldat de 2^e classe le 16 novembre 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 septembre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914. N'a pas rejoint. En sursis d'appel commi[ssion] mineur aux mines de Montrambert depuis le 1^{er} octobre 1909. (Bulletin 63 du 11 décembre 1915). Accepté le 17 mai 1921. Bulletin du 23.11.[19]21. Décédé le 17 mai

¹⁹³ A.D. 43, 1 R 898, fol. 634

1921 à La Ricamarie (Loire). À accompli une 1^e période d'exercices dans le 158^e régiment d'inf[anterie] du 21 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. Dispensé 6 0/0 (?) [de sa 2^e période d'exercices] à titre de soutien de famille [...] en date du 29 juillet 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1909. À accompli une période d'exercices dans le 101^e régiment [...] d'infanterie du 26 mai au 3 juin 1911. »

- Antoine MOREL, classe 1897¹⁹⁴ : « Services auxiliaires bégaiement. Apte au service armé (D[écisi]on de la commission spéciale de réforme du Puy du 27 novembre 1914). Affecté au 101^e rég[imen]t teritorial d'infanterie à compter du 25 janvier 1914. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe ledit jour. Réformé n°2 pour arythmie, bronchite et bégaiement par la commission de réforme de Troyes du 1^{er} septembre 1915. Campagne contre l'Allemagne du 25 janvier 1915 au 1^{er} septembre 1915. Déjà réformé définitivement [...] pension temps 10%. Décision de la com[mission] de réforme du Puy du 24 avril 1920 pour emphysème pulmonaire¹⁹⁵. Déjà réformé définitivement, pension temporaire 10% décision de la commission de réforme du Puy du 20 mai. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^e novembre 1901. »
- Jean MALLET, classe 1899¹⁹⁶ : « Propre au service. Désigné pour le 44^e régiment d'infanterie. Réformé n°2 par la commission spéciale de Sens, dans sa séance du 8 novembre 1900 pour 'acuité visuelle insuffisante de l'œil droit non corrigée par les verres'. Reconnu bon au service armé par le conseil de révision du Rhône dans la séance du 2 décembre 1914. Affecté au 5^e régiment d'infanterie coloniale du 16 mars 1915 arrivé au corps le 16 mars 1915. Mis en congé illimité de démobilisation le 22 janvier 1919 [...] dépôt démobilisateur 158 infanterie résidence Lyon. Affecté dans la réserve au 35^e régiment d'infanterie. Campagne contre l'Allemagne du 16 mars 1915 au 21 janvier 1919 aux armées du 28 juillet 1915 au 10 novembre 1918. Cité [...] du régiment n°67 en date du 21 janvier 1919 'au front depuis juillet 1915, a ravitaillé la troupe sous des bombardements violents. Bon soldat'. Classé sans affectation le 15 novembre 1926. Libéré du service militaire le 10 novembre 1928. »

¹⁹⁴ A.D. 43, 1 R 910, fol. 337

¹⁹⁵ Maladie pulmonaire des voies aériennes distales caractérisée par la destruction de la paroi des alvéoles.

¹⁹⁶ A.D. 43, 1 R 921, fol. 430

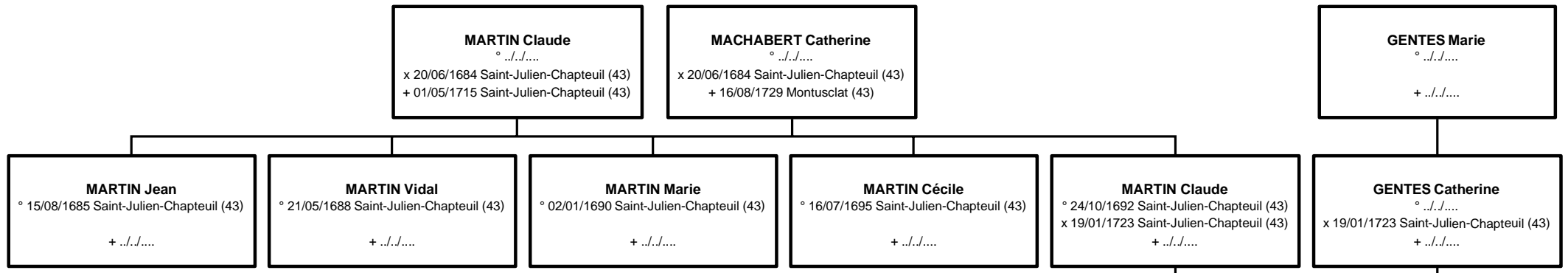
– CHAPITRE 6 –

ARBRES GÉNÉALOGIQUES

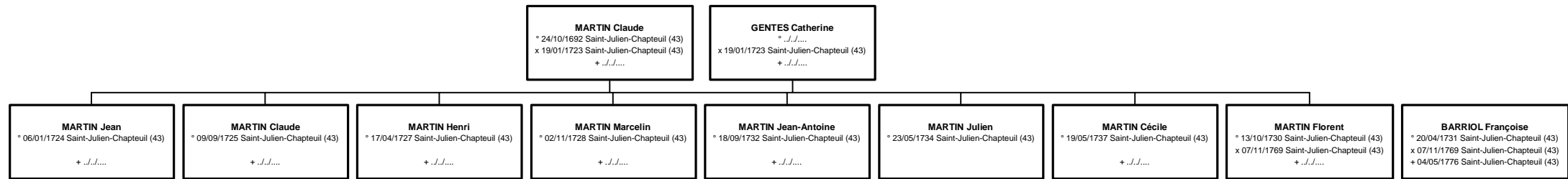
NB

L'arbre dans sa totalité étant illisible sur une seule et même page, j'ai décidé de le représenter par étapes sur les pages suivantes. Néanmoins, un arbre complet a été envoyé sous la forme d'un fichier GEDCOM.

Le couple MARTIN Claude – MACHABERT Catherine (arrière-arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants



Le couple MARTIN Claude – GENTE Catherine (arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants



Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et la fratrie ARSAC

ARSAC Jacques
° ././.
x ././.
+ ././.

SABATIER Marianne
° ././.
x ././.
+ ././.

MARTIN Jean
° 12/11/1814 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x 12/02/1839 Queyrières (43)
+ 30/05/1861 Queyrières (43)

ARSAC Marie Anne
° 14/09/1812 Queyrières (43)
x 12/02/1839 Queyrières (43)
+ 11/12/1878 Queyrières (43)

ARSAC Marie
° 20/11/1810 Queyrières (43)
+ 15/03/1819 Queyrières (43)

ARSAC Joseph
° 13/02/1815 Queyrières (43)
+ 12/10/1895 Queyrières (43)

ARSAC Elisabeth
° 21/09/1817 Queyrières (43)
+ ././.

ARSAC Rose
° 01/07/1824 Queyrières (43)
+ 25/05/1905 Queyrières (43)

ARSAC Jacques
° 30/04/1830 Queyrières (43)
+ 13/05/1833 Queyrières (43)

Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (1ère partie)

MARTIN Jean
° 12/11/1814 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x 12/02/1839 Queyrières (43)
+ 30/05/1861 Queyrières (43)

ARSAC Marie Anne
° 14/09/1812 Queyrières (43)
x 12/02/1839 Queyrières (43)
+ 11/12/1878 Queyrières (43)

VIDAL Pierre
° 26/10/1804 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x .J.J....
+ 13/12/1870 Saint-Julien-Chapteuil (43)

CHAPUIS Jeanne-Marie
° .J.J....
x .J.J....
+ 05/05/1866 Saint-Julien-Chapteuil (43)

MARTIN Marthe
° .J.J./1845 Queyrières (43)
+ .J.J....

MARTIN Marie-Delphine
° 27/04/1849 Queyrières (43)
+ 13/05/1907 Saint-Hostien (43)

MARTIN Antoine
° .J.J....
+ .J.J....

MARTIN Élisabeth
° 01/01/1851 Queyrières (43)
+ 06/02/1880 Saint-Julien-Chapteuil (43)

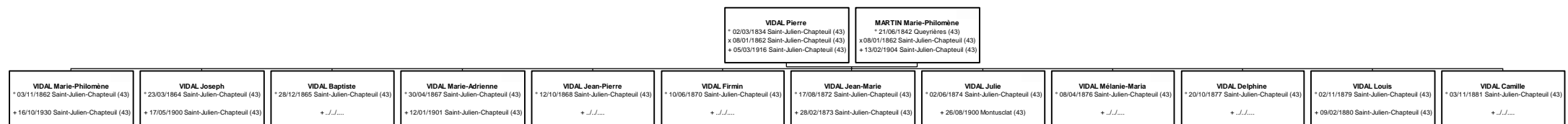
MARTIN Henriette
° 28/10/1852 Queyrières (43)
+ 06/09/1856 Queyrières (43)

MARTIN Rose
° 28/08/1855 Queyrières (43)
+ 31/03/1857 Queyrières (43)

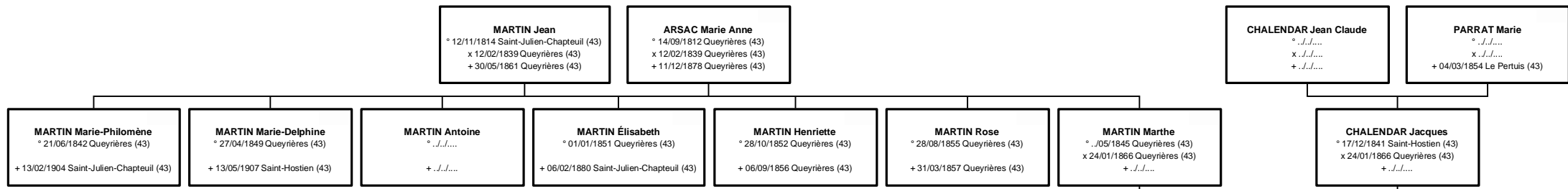
MARTIN Marie-Philomène
° 21/06/1842 Queyrières (43)
x 08/01/1862 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 13/02/1904 Saint-Julien-Chapteuil (43)

VIDAL Pierre
° 02/03/1834 Saint-Julien-Chapteuil (43)
x 08/01/1862 Saint-Julien-Chapteuil (43)
+ 05/03/1916 Saint-Julien-Chapteuil (43)

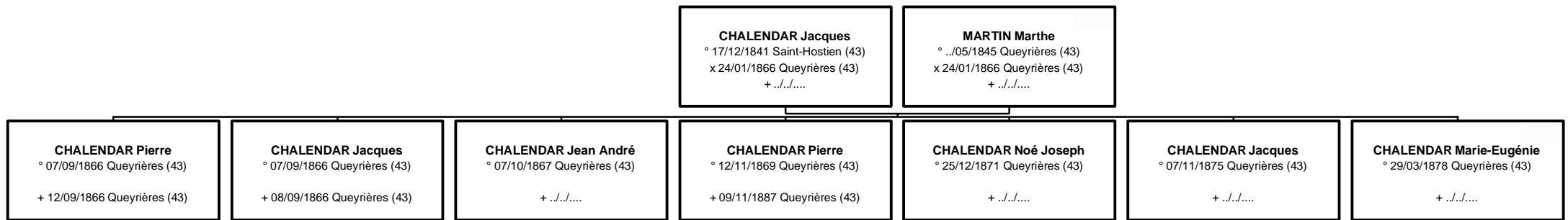
Le couple VIDAL Pierre – MARTIN Marie-Philomène (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



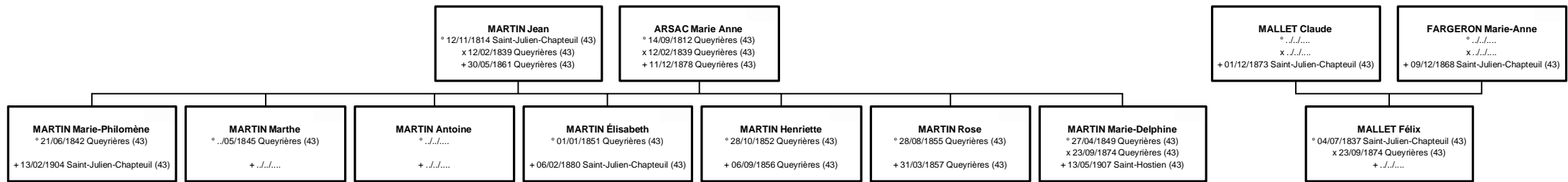
Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (2ème partie)



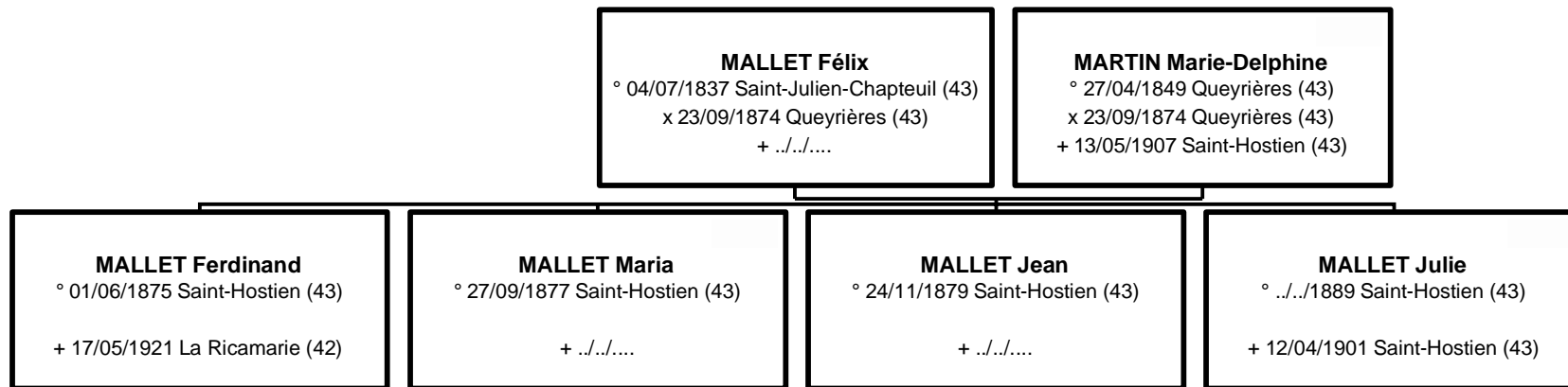
Le couple CHALENDAR Jacques – MARTIN Marthe (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



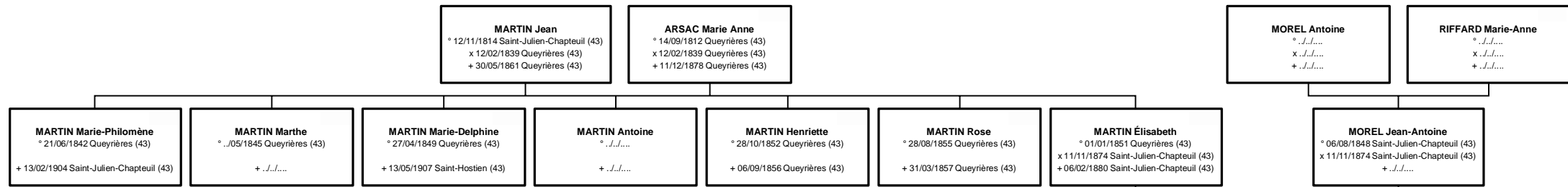
Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (3ème partie)



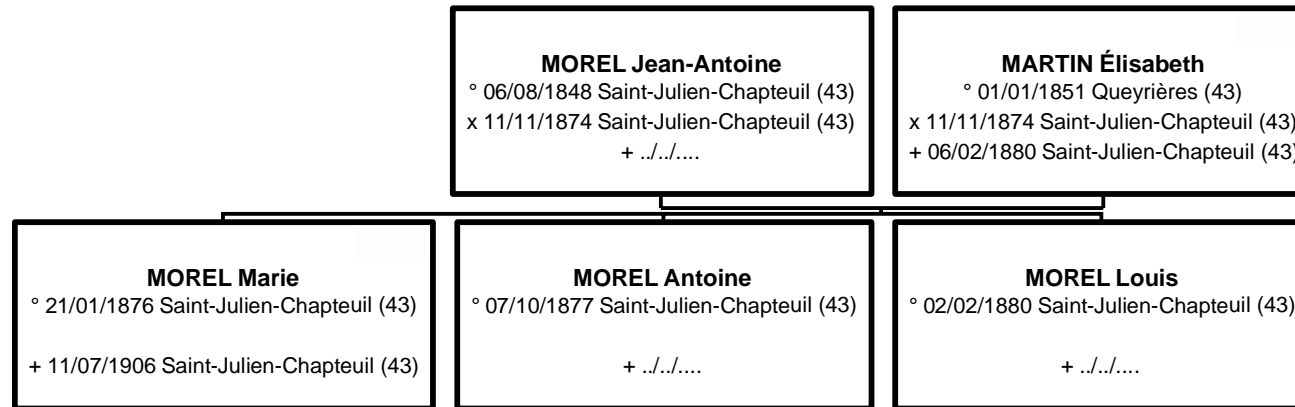
Le couple MALLET Félix – MARTIN Marie-Delphine (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (4ème partie)



Le couple MOREL Jean-Antoine – MARTIN Elisabeth (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



– CONCLUSION –

La généalogie est souvent réduite à la stricte construction d'un arbre chronologique dans lequel seraient exposées les dates de naissance et de décès des gens. L'impression laissée par ce genre de vision paraît alors froide, sans la moindre vitalité. Le tout est alors immuable et ne laisse plus aucune place à la discussion.

Toutefois, cette vision de la généalogie est parfaitement erronée. Certes, travailler sur une généalogie consiste à regarder derrière soi. Néanmoins, il s'agit d'une science vivante. La vie, dans son immense complexité, ne pourrait laisser comme seule trace des dates de début et de fin. Au contraire, étudier la vie de personnes précises requiert à se replacer dans un environnement historique précis, afin de mener une enquête la plus contentieuse, comme un policier le ferait pour chercher un criminel. Il y a tant de documents à chercher et à retrouver. Cela peut mener le généalogiste sur toutes les pistes possibles. Faire cette généalogie par le bas, demande de « *prendre appui sur le vide et sur le silence* », comme l'écrivait l'historien contemporain Alain Corbin¹⁹⁷.

Il s'agit d'une ambition biographique complexe et sans réelle fin. C'est cela qui rend la chose si fascinante.

¹⁹⁷ Alain, CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, Paris, 1998.

– ANNEXES –

Annexe n°1 – Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR.....74
Annexe n°2 – Fiches militaires.....77
Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André
CHALENDARD.....87

Annexe n°1 - Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR¹⁹⁸

Année 1919

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	de la naissance	Cultivateur	Coudeur
				Valley
				Coudeur
				no 2
25	Bouchet Joseph	27	}	Bouchet
26	Bouchet Jacques	27		Drayer
27	Bouchet Michel	24		Vareme
28	Bouchet Jacques	22		Coudeur
29	Chambles Celestin	83		Bouchet
30	Cornillon Pierre	80		Drayer
31	Celle Philippe	72		Raffin
32	Chapuis Jean	70		Coudeur
33	Chambles André	61		Souches
34	Chambles Jean	58		Seneol
35	Crémone Jean	54		Bouchet
36	Chapuis Pierre	53		Drayer
37	Chanon Pierre	65		Quenecy
38	Celle Antoine	52		La Chaud
39	Chambles Jm Louis	51		Raffin
40	Chambles Pierre	51		Coudeur
41	Colombet Pierre	40		Drayer
42	Charlebard Hpe	47		Bouchet
43	Chanon Jacques	49		Raffin
44	Chapuis Jm Pierre	40		Coudeur
45	Cornillon Joseph	40		Drayer
46	Chambles Pierre	38		Bouchet
47	Chanon Maurice	37		Raffin
48	Chanon Jacques	35		Souches
49	Chapuis Joseph	36		Coudeur
50	Chapuis Pierre	37		Ma
51	Chapuis Jacques	33		
52	Cortial Pierre	46		
53	Coffy Jm Marie	27	Deseromb	
54	Chambles Jacques	26	Cultivateur	
55	Chanon François	31		
56	Celle Louis	31		
				Quenecy
				Coudeur
				La Chaud
				Souches
				Vareme

Année 1938

LISTE ELECTORALE

ARRONDISSEMENT

a *Luzy*

SECTION

a *Queyrieux*

ANNÉE 1938

LE PUY - IMP. "LA HAUTE-LOIRE"

NUMEROS D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE, Hameau, ou le cas échéant rue et n°
1	<i>Ansac Fiene</i>	<i>Queyrieux 26 novembre 1852</i>	<i>cultivateur</i>	<i>Kaffy</i>
2	<i>— Claude</i>	<i>— 3 février 1875</i>	<i>—</i>	<i>Queyrieux</i>
3	<i>— Camille</i>	<i>— 15 mars 1911</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
4	<i>— Ernest</i>	<i>— 8 janvier 1870</i>	<i>—</i>	<i>Kaffy</i>
5	<i>— Adrien</i>	<i>— 7 mai 1895</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
6	<i>— Michel</i>	<i>— 12 mai 1912</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
7	<i>— Edouard</i>	<i>— 3 février 1902</i>	<i>—</i>	<i>Raincoals</i>
8	<i>Aliand Fiene</i>	<i>Aurales 21 aout 1895</i>	<i>—</i>	<i>Valley</i>
9	<i>Austin Andie'</i>	<i>Queyrieux 13 février 1899</i>	<i>—</i>	<i>Kaffy</i>
10	<i>— Johannes</i>	<i>— 25 sept 1905</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
1	<i>— Vincent</i>	<i>— 15 juan 1869</i>	<i>—</i>	<i>Draps</i>
2	<i>— Jean</i>	<i>— 24 mai 1903</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
3	<i>Bayle Camille</i>	<i>Champclausse 2 novembre 1904</i>	<i>—</i>	<i>Burnial</i>
4	<i>Besset Baptiste</i>	<i>L'Heris Epnac 22 octobre 1891</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
5	<i>Bouchet Jean</i>	<i>Queyrieux 28 juin 1902</i>	<i>—</i>	<i>Condert</i>
6	<i>— Jacques</i>	<i>— 27 juillet 1863</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
7	<i>— Victor</i>	<i>— 17 mars 1868</i>	<i>—</i>	<i>Queyrieux</i>
8	<i>— Joseph</i>	<i>— 30 juillet 1892</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
9	<i>— Jacques</i>	<i>— 18 mars 1897</i>	<i>—</i>	<i>Draps</i>
20	<i>Boyer Jean Claude</i>	<i>— 20 juillet 1905</i>	<i>maçon</i>	<i>Queyrieux</i>
1	<i>Callet Fiene</i>	<i>Yspringaux 6 novembre 1903</i>	<i>cultivateur</i>	<i>La Roche</i>
2	<i>Celle Joseph</i>	<i>Queyrieux 8 juillet 1874</i>	<i>—</i>	<i>La Varenne</i>
3	<i>Chalendard Noë</i>	<i>— 25 decem 1871</i>	<i>—</i>	<i>Lochand</i>
4	<i>— Jacques</i>	<i>— 10 novembre 1908</i>	<i>—</i>	<i>Senéol</i>
5	<i>— Jean</i>	<i>— 27 septembre 1911</i>	<i>—</i>	<i>—</i>

Année 1939

Le Guy

ANNÉE 1939.

Queyrières

IMP. « LA HAUTE-LOIRE »

NUMÉROS D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE Hameau, ou le cas échéant, rue et n°
1	Adhémar Claudius	Araults 15 octobre 1904	desservant	Queyrières
2	Ansac Pierre	Queyrières 26 novembre 1852	cultivateur	Raffy
3	- Claude	- 3 janvier 1875	-	Queyrières
4	- Camille	- 15 mars 1914	-	-
5	- Ernest	- 8 janvier 1870	-	Raffy
6	- Adrien	- 7 mai 1895	-	-
7	- Michel	- 12 mai 1912	-	-
8	- Edouard	- 2 janvier 1902	-	Rauvaux
9	Albion Pierre	Araults 21 janvier 1895	-	Vallery
10	Aubin André	Queyrières 13 février 1899	-	Raffy
1	- Johannes	- 25 sept 1905	-	-
2	- Vincent	- 15 janvier 1869	-	Drayes
3	- Jean	- 24 mai 1903	-	-
4	Bayle Camille	Champfcaux 2 novembre 1904	-	Fournial
5	Besset Baptiste	St Pierre Lynac 22 octobre 1891	-	-
6	Bouchet Jean	Queyrières 28 juin 1902	-	Coudert
7	- Jacques	- 27 juillet 1863	-	-
8	- Victor	- 17 mars 1868	-	Queyrières
9	- Joseph	- 30 juillet 1892	-	Valpitié
20	- Jacques	- 18 mars 1897	-	Drayes
1	Boyer Jean Claude	- 20 juillet 1905	maçon	Queyrières
2	Caillat Pierre	Ysingeaux 6 novembre 1903	cultivateur	La Roche
3	Celle Joseph	Queyrières 8 juillet 1874	-	La Varenne
4	- Louis Joseph	Le Tertuis 6 janvier 1918	-	-
5	Chalendard Noé	Queyrières 25 décembre 1871	-	Lachaud

Fiche militaire de Joseph VIDAL – 1884

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Nom : Vidal
Prénoms : Joseph **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : 196
Classe de mobilisation : 1884

ÉTAT CIVIL.
 Né le 13 mars 1864, à St-Julien Chapteuil, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire, résidant à St-Julien, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire, profession de Cultivateur, fils de Pierre et de Martine mari, domiciliés à St-Julien, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire.

SIGNALLEMENT.
 Cheveux châtains, yeux gris, front adouci, nez moyen, bouche moyenne, menton court, visage ovale.
 Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARÉCULAIRES :

Degré d'instruction : générale (1) 2, militaire (2) exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Propre au service
 Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal. (2^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, Mesures, actions d'armes, désertions, etc.)
 Propre au service. A été nommé sergent pour services reconnus le 1^{er} 1886. Parti pour le 105^e Régiment le 27 novembre 1887, arrivé au Corps le dit jour immatriculé sous le N° 1624. Soldat de 2^e classe le 24^e 1886. Promote le 23^e 1887 en disponibilité. En attendant son partage dans la réserve qui aura lieu le 1^{er} juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite.
 Passé dans la disponibilité l'armée active le 23^e Juin 1887

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domiciles R. Résidence.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. 105^e Rég^t d'Infanterie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Région d'Inf^{te} du Puy
 105^e Rég^t d'Inf^{te} de réserve à Lyon
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101^e Rég^t d'Inf^{te}

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 105^e Régiment d'Infanterie du 1^{er} Octobre au 28 Octobre 1891
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 158^e rég^t régional d'Infanterie du 26 Août au 22 Sept^{bre} 1895.
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1898.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Décédé le 19 mai 1900 à St-Julien Chapteuil H^{te} Loire
 A accompli une période d'exercices dans l' du au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

N° au contrôle spécial du recrutement.	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
110	23 ^e Juin 1887	1 ^{er} Juillet 1887	1 ^{er} Juillet 1887	1 ^{er} Juillet 1887	1 ^{er} Juillet 1887

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1873.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Fiche militaire de Jean Pierre VIDAL - 1888

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

<h1 style="font-size: 2em; margin: 0;">Vidal</h1>		Numéro matricule du recrutement : 2211 Classe de mobilisation : 1888																																																							
Nom : _____ Prénoms : <i>Jean Pierre</i> Surnom : _____		Cheveux <i>bruns</i> , sourcils <i>bruns</i> yeux <i>bleus</i> , front <i>large</i> nez <i>droit</i> , bouche <i>normale</i> menton <i>plat</i> , visage <i>ouvert</i> Taille : 1 m <i>67</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.																																																							
ÉTAT CIVIL.																																																									
Né le <i>12 octobre 1861</i> , à <i>St Julien d'Espertaut</i> , canton d' <i>And</i> , département de <i>la H^e Sa</i> , résidant à <i>St Julien d'Espertaut</i> , canton de <i>St Julien</i> , département de <i>la H^e Sa</i> , profession de <i>cultivateur</i> , fils de <i>Jean</i> et de <i>Marianne</i> , domiciliés à <i>St Julien</i> , canton de <i>St Julien</i> , département de <i>la H^e Sa</i>		SIGNALLEMENT.																																																							
N° <i>1</i> de tirage dans le canton de <i>St Julien</i>		Degré d'instruction : générale (1) _____ militaire (2) _____																																																							
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)																																																									
<i>Approuvé d'un an en 1899. Revenu bon en 1890</i>																																																									
Compris dans la <i>1</i> partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ portion).																																																									
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)																																																									
Dans l'armée active.	<i>Parti pour le 15^e Régiment d'Infanterie le 16 Septembre 1892. Groupe au dépôt le 17 octobre 1892. Soldat de 1^{er} cl. Employé au dépôt le 19 Septembre 1892 en attendant d'être partagé dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1^{er} novembre 1892. Certificats de bonne conduite accordés.</i>																																																								
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	<i>Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1892</i>																																																								
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	<i>A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 158^e rég^{on} régional d'Infanterie du 26 août au 22 septembre 1895</i> <i>A accompli une 2^e période d'exercices dans le 158^e Rég^{on} régional d'Infanterie du 26 septembre au 23 octobre 1895</i> Passé dans l'armée territoriale le <i>1^{er} septembre 1902</i>																																																								
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région.</th> <th>D'ancien ou de résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>			Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ancien ou de résidence.																																																			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ancien ou de résidence.																																																						
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>La disponibilité de l'armée active.</th> <th>La réserve de l'armée active.</th> <th>L'armée territoriale.</th> <th>La réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de la LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>1^{er} Nov 1892</i></td> <td><i>1^{er} Nov 1892</i></td> <td><i>1^{er} Oct 1902</i></td> <td><i>1^{er} Oct 1902</i></td> <td><i>1^{er} Oct 1915</i></td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.	<i>1^{er} Nov 1892</i>	<i>1^{er} Nov 1892</i>	<i>1^{er} Oct 1902</i>	<i>1^{er} Oct 1902</i>	<i>1^{er} Oct 1915</i>																																													
La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																																																					
<i>1^{er} Nov 1892</i>	<i>1^{er} Nov 1892</i>	<i>1^{er} Oct 1902</i>	<i>1^{er} Oct 1902</i>	<i>1^{er} Oct 1915</i>																																																					
(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872. (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. (3) Pour les hommes compris dans la 4 ^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.																																																									

Fiche militaire de Noé Joseph CHARLENDARD - 1891

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Charlendard

Nom : _____
 Prénoms : *Noé Joseph* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *2000*
 Classe de mobilisation : *1891*

ÉTAT CIVIL.

Né le *25 Décembre 1871*, à *Queyrières*, canton d' *S-Julien-Chapteuil*, département d' *la Haute-Loire*, résidant à *Queyrières*, canton d' *S-Julien*, département d' *la Haute-Loire*, profession d' *cultivateur*
 fils d' *Jacques* et d' *Marthe*, domiciliés à *Queyrières*, canton d' *S-Julien*, département d' *la Haute-Loire*

SIGNALEMENT.

Cheveux *br*, sourcils *chevelus*
 yeux *gris*, front *saillant*
 nez *droit*, bouche *moyenne*
 menton *ronde*, visage *oval*
 Taille : 1 m. *61* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) *2*
 militaire (2) _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Propre au service

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Entré pour le 21^e bataillon de chasseurs alpins, le 16 novembre 1891. Arrivé au corps le 20 novembre 1891. Convoqué en congé le 2 octobre 1895, attendant son passage dans l'armée active qui aura lieu le 1^{er} novembre 1895. Certifié par le bon bulletin accordé.
Rapporté sous les drapeaux Mobilisation Générale du 2 août 1914. Arrivé au corps le 2 Mars 1915. Partit au 11^e régiment d'infanterie le 19 Mars 1916. Nage des combats de del Jour - Détaché Dambrier de Font-d'Avion le 28-7-16. Dirigé Mission Helffer à Verdun le 12-5-1917. Passé au 85^e infanterie le 1-7-17. Détaché agricole à S-Julien.
Campagne contre l'Allemagne du 2 Mars 1915 au 28 juillet 1916. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1895.

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGES

Dates	Localités
	<i>15^e régiment</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la suspension du service militaire.
	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>
			<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1911</i>
			<i>Nov 1917</i>	<i>Nov 1917</i>

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

1

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1836.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. 1

Fiche militaire de Ferdinand MALLET - 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Mallet

Nom : Mallet

Prénoms : Ferdinand Surnom : X

Numéro matricule du recrutement : 2526

Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL.

Né le 1^{er} Juin 1875, à S. HORTON, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire, résidant à S. HORTON, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire, profession de cultivateur

fil(s) de Félic et de Marianne Josephine, domiciliés à S. Horton, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire

N° 109 de tirage dans le canton de S. Julien Chapiteuil

SIGNALLEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains
yeux gris, front ouvert
nez droit, bouche normale
menton rapide, visage ovale
Taille : 1 m. 87 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des divergences.)

Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897

(Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (.....^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti pour le 158^e Régiment d'Infanterie le 16 novembre 1897 avant au corps le 27 Nov 1897 Soldat de 1^{re} classe le 16 novembre 1897. Camp dans la disponibilité le 16 novembre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Rattaché sous les drapeaux mobilisation générale du 2^e Oct 1914. Il a été réaffecté en vertu de l'appel comme 1^{er} Mouton aux ordres de Montrombert depuis le 1^{er} Oct 1914. (Bulletin 63 du 11 Décembre 1915) a été le 2^e Mai 1919. Bulletin 6 du 13-11-21. Decede le 17 Mai 1921 à La Guayane (Aix)

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1899

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates	Communes	Subdivisions de régions	D'habitation R. militaire
<u>1897-1900</u>	<u>La Guayane (Aix)</u>	<u>Montbrison</u>	<u>R</u>

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 118^e Rég. d'Inf.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 158^e Rég. d'Inf. 1^{er} Div. REG. D'INFANTRIE Stationné au PUY

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101^e REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTRIE 15868

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une période d'exercices dans le 118^e Régiment d'Inf. du 24 sept. au 26

A accompli une période d'exercices dans le 101^e Régiment Territorial du 1^{er} Oct 1909 au 31 juillet 1905

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1909

Nombre au contrôle spécial du recrutement. 255
1168

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le 101^e Régiment Territorial du 26 mai au 3 juin 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<u>1899</u>	<u>1909</u>	<u>1910</u>	<u>1921</u>	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.

 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

83

Fiche militaire de Jacques CHALENDARD - 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

F.C

Nom : **Chalendard**

Prénoms : **Jacques** Surnom :

N° de tirage dans le canton d **e St-Julien-Chapteuil**

ÉTAT CIVIL.

Né le **7 novembre 1871** à **Queyrières**, canton d **e St-Julien-Chapteuil**, département d **e la Haute-Loire**, résidant à **Queyrières**, canton d **e St-Julien**, département d **e la Haute-Loire**, profession d **e cultivateur**, fils d **e Jacques** et d **e Marie-Anne**, domiciliés à **Queyrières**, canton d **e St-Julien**, département d **e la Haute-Loire**

N° **15** de tirage dans le canton d **e St-Julien-Chapteuil**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Prepne au Service

Compris dans la **1^{re}** partie de la liste du recrutement cantonal (**1^{re}** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti pour le 2^e bataillon de Chasseurs à pied le 14 novembre 1896. Arrivé au corps le jour n° 1000 2990. Passé au 140^e Rég^t d'Infanterie le 1^{er} juillet 1897. (Bouc n° de dic 5 Juin 1897) n° 16046 94. Arrivé au corps le jour n° 1000 le 1^{er} juillet 1897. Passé dans la disponibilité le 20^e 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé.

Demande de pension rejetée par lettre du 20 décembre 1900. n° 04846 016. 30 ans de service armé, invalidité inférieure à 10% imputable sur son service en la 1^{re} ou 2^e République et Puy en 17 mai 1921 pour : cicatrice sur le bras gauche, départ de l'armée en 1916. 4 ans.

Parti contre l'Allemagne du 1^{er} janvier 1919 au 10 octobre 1919. Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1899

Parti sous les drapeaux (Médaille au 2^e 8 1914)

Arrivé au Corps le 1^{er} 8 1914. Parti au 3^e Rég^t d'Infanterie le 13 janvier 1915 et mis en congé. Demande de disponibilité le 1^{er} février 1919.

2. échelon n° 1588. départ de la 1^{re} classe. N° d'infanterie n° 10000. 1^{er} Rég^t d'Infanterie

Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la C^{te} de réforme du Puy du 13 décembre 1919 pour quinze blessures graves.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 1^{er} Rég^t d'Infanterie du 2^e sept au 26^e 1902.

A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Rég^t d'Infanterie du 21 août au 17 sept 1905.

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1909.

6. affecté dans la réserve du 101^{er} Rég^t d'Infanterie

Cité à l'ordre du Rég^t n° 1 le 16-7-17. Très bon soldat sur le front depuis le 10-10-14, a eu toutes les circonstances accomplies son devoir de brancardier avec zèle et dévouement. Blessé par éclats d'obus dans la nuit du 19-6-17 au cours des travaux de défense. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Parti le 12-6-17. Réintégration par le 1^{er} Rég^t d'Infanterie.

A accompli une période d'exercices dans le 101^{er} Rég^t d'Infanterie du 26 mai au 3 juin 1911.

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 10 novembre 1911.

Numéro matricule du recrutement : **2440**

Classe de mobilisation : **1899**

SIGNALEMENT.

(Cheveux **et**, sourcils **bruns**, yeux **gris**, front **droit**, nez **droit**, bouche **normale**, menton **droit**, visage **ovale**)

Taille : 1 m. **68** cent. Taille rectifiée : 1 m. **cent.**

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) **2**, militaire (2) **1**

Dans l'armée active. **28^e Rég^t Chasseurs 140^e Rég^t d'Infanterie**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **140^e Rég^t d'Infanterie** Stationné au **PUY**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **101^{er} Rég^t Territorial d'Infanterie 15829** **3^e 6^e Infanterie 2673**

Dépot **38^e Infanterie**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicilié ou R. résidents.
28 novembre 1896	Le Puy, Le Puy, Lachaux	Le Puy	D

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération militaire.
1899	1909	1911	1921	

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1831.
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire d'Antoine MOREL - 1897

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Morel

Nom : _____
 Prénoms : *Antoine* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : } *2289*
 Classe de mobilisation : } *1897*

ÉTAT CIVIL

Né le *7 octobre 1877* à *St Julien Chapteruil*, canton
 d'*udit*, département d'*la Haute-Loire*, résidant
 à *St Julien Chapteruil*, canton d'*udit*, département
 d'*la Haute-Loire*, profession d'*berger*
 fils de *Jean Antoine* et de *Marie Martin Eliebeth*, domiciliés
 à *St Julien*, canton d'*udit*, département d'*la Haute-Loire*

N° *99* de tirage dans le canton d'*St Julien Chapteruil*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propriétaire d'un terrain servant au service militaire

Compris dans la *6^e* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Affecté au service armé (B^o de la Commission spéciale de réforme du
 27 novembre 1914) affecté au 101^e Rég^t territorial 7^e section
 à compter du 25 janvier 1915. Arrivé au corps et incorporé de
 classe le 27 janvier 1915. Réforme n° 2 pour le service
 Bronchite et légèreté par la Commission de réforme
 de Louviers du 11^e septembre 1915*

*Campagne contre l'Allemagne du 25 janvier 1915
 au 1^{er} septembre 1915*

*Déjà le plus de sept fois en sus hors rang, temps
 de présence de 10 ans au 101^e Rég^t territorial de
 24 octobre 1910 pour le service armé spécial de réserve
 de la réserve territoriale, jusqu'à l'expiration du 25 mai
 1915. Commission de réforme du 25 mai 1915*

Passé dans la réserve de l'armée active le *1^{er} novembre 1915*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1911</i>	<i>Nov 1915</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Jean MALLET - 1899

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Fiches d'affectation et matriculaires créées

Mallet

Nom : **Jean** Prénoms : **Jean** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1837**
Classe de mobilisation : **1899**

ÉTAT CIVIL.

Né le **14 novembre 1879** à **St-Martin**, canton de **St-Julien-Chapteuil**, département de **la Haute-Loire**, résidant à **St-Martin**, canton de **St-Julien-Chapteuil**, département de **la Haute-Loire**, profession d'**épicier**
fils de **Félix** et de **Marceline Gaudin**, domiciliés à **St-Martin**, canton de **St-Julien**, département de **la Haute-Loire**

SIGNALEMENT.

Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**
yeux **gris**, front **ordinaire**
nez **effilé**, bouche **petite**
menton **roulé**, visage **allongé**
Taille : 1 m. **62** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **82** de tirage dans le canton de **St-Julien-Chapteuil**

Degré d'instruction : générale (1) **3**
militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Propre au service
Compris dans la **1**° partie de la liste de recrutement cantonal (**1**° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Designé pour le **11^e Régiment d'infanterie**. Reformé **22** par la Commission spéciale de **Paris**, dans sa séance du **17 novembre 1900** pour "accusé d'infirmité insuffisante de l'œil droit, non corrigé par les verres".
Régimeur **100^e classe** arme **100^e classe** par le **Conseil de Trévoux**, du **11^e Régiment** sans la limite du **31 décembre 1904**.
Affecté au **5^e Régiment d'infanterie coloniale** le **16 mars 1915** arrivé au corps le **15 mars 1915** dans un pouce rétréci de la main droite.
Le **22 janvier 1919** à **Rehoboth** le **13** démissionnaire.
Affecté dans la réserve du **85^e Régiment d'infanterie** **Compeaux** contre l'Allemagne du **26 mars 1915** au **21 janvier 1919** avec arme du **28 juillet 1915** au **21 janvier 1914** **10 novembre 1918**

Passé dans la **1**° de l'armée active le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **5^e Regt Infanterie Coloniale n° 344**
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **SANS AFFECTATION**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
21 Janvier 1919	Lyon	Lyons B.C.
1915	Rehoboth	R

Visé par le **Rég. n° 67** en date du **21 Janvier 1919** "au front de la main droite le **28 juillet 1915** à **Rehoboth** le **13** sous les bombardements violents. **100^e classe**
Classé sans affectation le **15 NOV 1926**

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**
Passé dans l'armée territoriale le

Certificat provisoire Carte Combattant

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1^{er} Mars 1903	1^{er} Mars 1919	1^{er} Mars 1919	1^{er} Mars 1925	

A accompli une période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **10 novembre 1918**
Libéré du service militaire le **10 novembre 1918**

Guerr. — Registre matricule. — 355-59-99. 3

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André CHALENDARD

27. juillet 1893

N° 2

N° DU GREFFE (29) N° DU PARQUET (1677) N° DU CABINET D'INSTRUCTION ()

NATURE DU DÉLIT :
OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

Date du délit Roche la mollière le 29 juin 1893

Date de l'emprisonnement 18

DATE } Défaut 18
du }
JUGEMENT } Contradictoire 27 juillet 1893

SANS INSTRUCTION

Contre :

AGE	
Hommes	Femmes

Chalendard Jean André 25

6 Jours d'emprisonnement

Dispositif du Jugement

ARTICLES DE LA LOI APPLIQUÉS
330, 463 du Code pénal.

Appel de Résultat

CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES
CONTRE

AGE	TRIBUNAL qui a prononcé les CONDAMNATIONS	DATE des CONDAMNATIONS	NATURE DES FAITS qui ont motivé les CONDAMNATIONS	NATURE ET DURÉE des PEINES	LIEUX où les peines ONT ÉTÉ SUBIES	EPOQUE PRÉCISE des DÉLIBÉRATIONS
<i>Néant</i>						

Vus pour timbre et enregistré à Saint-Etienne, le 27 juillet 1893, à 11 heures, par M. le Procureur de la République, le Juge de Paix, le Greffier, le Secrétaire, le Receveur de l'enregistrement et le Receveur de la prison.

Du 18 délégué un bulletin individuel à M. le Procureur de la République.

Du 18 délégué un extrait à M. le Procureur de la République, pour l'incarcération à opérer.

Du 18 délégué un extrait à M. le Receveur de l'enregistrement pour le recouvrement :

1° De l'amende s'élevant à 26⁵⁰/₁₀₀

2° Décimes

3° Des frais montant à 26⁵⁰/₁₀₀

TOTAL..... 26⁵⁰/₁₀₀

Entre M. le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE près le Tribunal civil et correctionnel séant à Saint-Etienne, poursuivant la répression du délit ci-après spécifié, d'une part,

Et *Chalendard Jean André* fils de Jacques et de Marthe Martin 29 ans, né le 6 Mars 1867 à Givry-sur-Loire, au Puy (Loire) Célibataire, renvoyé de la Roche la mollière le 29 juin 1893, cl. 1887 J. Julien Chaptoul Police N° 2

Présent

L'affaire appelée, le Greffier a lu le procès-verbal en *présence* du prévenu qui *ceci* a été interrogé, et des témoins qui, après avoir prêté le serment exigé par l'article 155 du Code d'Instruction criminelle, ont été entendu

M. *Germain* Substitut de M. le Procureur de la République, a résumé l'affaire et a requis contre le prévenu l'application de la loi.

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve, que le prévenu a, à Roche-la-Mulot, le 27 Juin 1893, commis un outrage public à la pudeur en urinant en plein jour, devant un groupe de 50 à 100 personnes parmi lesquelles des femmes et des enfants.

Que ces faits constituent le délit prévu et puni par l'art. 330 du code pénal;

Vu l'article 330 du Code pénal dont M. le Président a donné lecture et dont la teneur suit : *Attendu néanmoins qu'il y a des circonstances atténuantes;*

Art. 330. Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs.

art. 463

CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES

CONTRE

Le Tribunal, jugeant correctionnellement déclare

le prévenu

coupable

du délit ci-dessus spécifié, et lui faisant application de l'article ci-dessus visé, le condamne à

6 jours d'emprisonnement

et aux dépens par corps, liquidés à *23^{fr} 46.*

outre et non compris les coût et accessoires du présent jugement.

Fixée au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps

MM.

Harland J. J. Vce-Président

Rosert

Larivie J. J.

Germain Subst.

Lyre Procureur

Dardichou

Lyre

Harland

Larivie

Dardichou